



ENVIRONNEMENT CANADA

RAPPORT SUR LES **PLANS** ET LES PRIORITÉS

2013-2014





Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014

Publié aussi en anglais sous le titre : Report on Plans and Priorities 2013–2014

No de cat.: En1-49/2013F-PDF

ISSN:1494-2801

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement:

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos: © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2013.

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Message du Ministre	3
SECTION I : SURVOL	5
Raison d'être	5
Responsabilités	5
Les cinq principaux indicateurs environnementaux d'Environnement Canada	7
Résultats stratégiques (RS) et Architecture d'alignement des programmes	8
Priorités	
Analyse des risques	12
Résumé de la planification	13
Profil des dépenses	
Budget des dépenses par crédit voté	18
Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable	
SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	20
Résultat stratégique 1 :	20
L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles	S
et futures	20
Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitat	20
Faits saillants de la planification	21
Programme 1.2: Ressources en eau	25
Faits saillants de la planification	26
Programme 1.3 : Écosystèmes durables	28
Faits saillants de la planification	29
Résultat stratégique 2 :	32
La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux	
conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat	
Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	32
Faits saillants de la planification	34
Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs	
ciblés	
Faits saillants de la planification	36
Résultat stratégique 3 :	37
Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur	
environnement sont minimisés.	
Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets	37
Faits saillants de la planification	
Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air	
Faits saillants de la planification	42
Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution et 1.4 :	
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	45
Faits saillants de la planification	47
Services internes	
Faits saillants de la planification	49

SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	53
Principales données financières et états financiers prospectifs	53
Tableaux de renseignements supplémentaires	54
Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations	
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	54
Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation	54
Notes en fin d'ouvrage	

Message du Ministre



À titre de ministre de l'Environnement, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014* pour Environnement Canada. Le rapport présente les objectifs d'Environnement Canada pour l'exercice 2013-2014 et les mesures que le Ministère compte prendre afin que les Canadiens et les Canadiennes profitent d'un environnement propre, sécuritaire et durable.

En 2013-2014, Environnement Canada tirera parti de ses réussites pour assurer la conservation et la restauration de son patrimoine naturel en accroissant ses activités de surveillance dans la région des sables bitumineux, en maintenant et en agrandissant ses 12 millions d'hectares en aires protégées et en favorisant l'assainissement et la prévention de la pollution dans les principaux plans d'eau. Environnement Canada terminera aussi

la deuxième phase de la Stratégie fédérale du développement durable et améliorera son Programme sur les espèces en péril.

Environnement Canada continuera d'offrir les services météorologiques de qualité supérieure auxquels les Canadiens et les Canadiennes s'attendent de recevoir, tout en réalisant la mise à niveau et la modernisation de son infrastructure et de la prestation des services, y compris la mise en œuvre des principales mises à niveau et réparations au réseau radar ainsi que la production et la diffusion de nouvelles données sur les changements et les variabilités climatiques.

Environnement Canada est maintenant à mi-chemin d'atteindre ses cibles de 2020 de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au cours de 2013-2014, son approche sectorielle de réduction de ces émissions sera axée sur la mise en œuvre du règlement sur la production d'électricité à partir du charbon, sur l'élaboration d'un règlement supplémentaire pour le secteur des transports et d'un règlement pour le secteur du pétrole et du gaz. Environnement Canada continuera à travailler au maintien d'un environnement propre en assurant la continuité de son Plan de gestion des produits chimiques, en élaborant et en appliquant des règlements de calibre mondial (comme l'application du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et la mise au point de règlements sur les produits contenant du mercure), en continuant l'assainissement des sites contaminés fédéraux et en collaborant sur la scène internationale aux activités liées aux changements climatiques et à la qualité de l'air. Environnement Canada collaborera avec les provinces et ses partenaires nationaux à la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) à l'échelle nationale afin de traiter efficacement la pollution de l'air.

Environnement Canada continuera de travailler avec des partenaires pour harmoniser ses ressources et travailler plus efficacement à l'atteinte de ses objectifs. Cela signifie harmoniser les mesures à prendre avec celles des autres ordres de gouvernement, afin d'éviter les dédoublements, favoriser la recherche coopérative avec des partenaires universitaires et industriels et collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux, comme Parcs Canada, pour assurer la prestation des services d'Environnement Canada.

Ce ne sont que quelques exemples des initiatives sur lesquelles Environnement Canada concentrera ses efforts au cours des prochains mois. Je vous invite à lire le présent rapport afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les initiatives entreprises par Environnement Canada visant à protéger les Canadiens et les Canadiennes ainsi que leur environnement.

L'honorable Peter Kent, C.P., député Ministre de l'Environnement







SECTION I: SURVOL

Environnement Canada a pour mandat de fournir aux Canadiens un environnement propre, sécuritaire et durable. Le Ministère collabore avec d'autres intervenants pour accomplir son mandat en réalisant différentes activités, comme la recherche sur la qualité de l'eau et de l'air et la surveillance du milieu naturel au Canada, l'élaboration de règlements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le maintien de la biodiversité, la hausse du nombre d'aires protégées au pays et la diffusion d'avertissements préalables en cas de perturbations météorologiques sérieuses.

Raison d'être

Environnement Canada est le ministère fédéral en chef pour ce qui est d'une grande variété d'enjeux environnementaux que doivent affronter les Canadiens. Le Ministère joue aussi un rôle en matière d'intendance, afin de réaliser et de maintenir un environnement **propre, sécuritaire et durable**. En tant que ministère à vocation scientifique, Environnement Canada aborde les enjeux par l'entremise de la surveillance, de la recherche, de l'élaboration de politiques, de la prestation de services aux Canadiens, de règlements, de l'application des lois environnementales, de l'avancement des technologies propres et de partenariats stratégiques. Les programmes du Ministère visent trois objectifs : « *un environnement propre »*, en minimisant les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et leur environnement; « *un environnement sécuritaire »*, en informant les Canadiens pour prendre des décisions éclairées quant à la météo, les étendues d'eau et le climat; « *un environnement durable »*, en préservant et en restaurant l'environnement naturel du Canada. L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Responsabilités

Le mandat d'Environnement Canada découle de plusieurs lois et de règlements qui lui permettent d'exécuter ses programmes. Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, le ministre de l'Environnement exerce ses pouvoirs, ses responsabilités et ses fonctions dans les domaines suivants :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol;
- les ressources naturelles renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et la flore et la faune sauvages en général;
- les eaux;
- la météorologie;
- l'application des règles ou règlements pris par la Commission mixte internationale au sujet des eaux limitrophes;
- la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en matière de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement naturel.

En plus des pouvoirs que lui confère la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, le Ministre de l'Environnement exerce des pouvoirs additionnels prévus par d'autres <u>lois et règlements</u>ⁱ, y compris, mais sans en exclure d'autres, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999* (LCPE de 1999), la

À propos d'Environnement Canada Antécédents historiques

Environnement Canada a été créé en 1971. Cependant, certaines de ses organisations ont été mises sur pied bien avant. Le Service canadien de la faune a été créé en 1947 et le Service météorologique du Canada en 1871.

Une main-d'œuvre nationale

Les employés d'Environnement Canada travaillent partout au Canada, d'Iqaluit à Burlington et de Vancouver à St. John's, œuvrant dans des bureaux régionaux et des laboratoires, des réserves fauniques naturelles et des stations météorologiques.



Loi fédérale sur le développement durable, et plusieurs autres mesures législatives visant la protection de la biodiversité et de l'eau, ainsi que l'application des lois et règlements environnementaux. En vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 (LCEE de 2012), Environnement Canada fournit des renseignements et des analyses pour documenter le processus d'évaluation environnementale.

Le Ministère a établi des partenariats clés avec d'autres ministères fédéraux (y compris ses partenaires ministériels de portefeuille, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et Parcs Canada), lorsque des lois confèrent à Environnement Canada des responsabilités secondaires ou partagées pour l'exécution des mandats d'autres ministères fédéraux. Parmi ces lois, on compte, entre autres, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (Transports Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et Ressources naturelles Canada), la Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable (Ressources naturelles Canada), la Loi sur les pêches (Pêches et Océans Canada), la Loi sur les espèces en péril (Pêches et Océans Canada et Parcs Canada) et la Loi sur la responsabilité en matière maritime (Transports Canada).

Réunir la science, les règlements et les partenariats pour en faire profiter les Canadiens

Le Ministère appuie son mandat en matière d'intendance par l'entremise d'une gamme de programmes diversifiés axés sur la science, la technologie et des partenariats solides. Environnement Canada est aussi l'organisme de réglementation le plus actif du gouvernement fédéral.

- Environnement Canada travaille dans l'intérêt des Canadiens. Le Ministère sert directement les Canadiens en offrant des services météorologiques et environnementaux, et indirectement en protégeant les écosystèmes fragiles, en faisant la promotion de la conformité aux règlements environnementaux, en gérant les risques que représentent les produits chimiques pour la santé humaine et l'environnement et en assainissant les eaux, comme celles que le Canada partage avec les États-Unis afin de permettre d'atteindre les objectifs de santé, de divertissement et d'économie.
- Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique. Le Ministère consacre des ressources significatives aux activités dans différents domaines, y compris la biologie, la chimie, les sciences atmosphériques et environnementales, l'hydrologie, la météorologie, le génie et l'informatique. Ces activités sont au cœur de la capacité d'Environnement Canada d'appuyer des décisions environnementales solides.
- Environnement Canada est un organisme de réglementation actif. L'innovation dans les domaines scientifique et technologique facilite le rôle du Ministère en tant qu'organisme de réglementation qui figure parmi les plus actifs du gouvernement fédéral. À ce titre,

Les Services météorologiques fournissent des services directs et quotidiens aux Canadiens

Environnement Canada fournit des services météorologiques et environnementaux 24 heures par jour, 7 jours par semaine basés sur des fondements scientifiques et technologiques solides — ces services contribuent à la santé, à la sécurité et à la résilience économique des Canadiens, par exemple, la Cote air santé aide les Canadiens à s'adapter, au quotidien, aux niveaux de qualité de l'air.

Travailler ensemble à la surveillance des sables bitumineux

La surveillance de l'eau, de l'air et de la biodiversité dans les sables bitumineux exige une étroite collaboration entre Environnement Canada et le gouvernement de l'Alberta qui, ensemble, dirigent le processus de surveillance et permettent aux Canadiens d'accéder facilement aux résultats. L'industrie prend la responsabilité du financement des activités de surveillance et de production de rapports qui facilitent cette importante initiative économique.

Environnement Canada élabore un portail Web pour fournir l'accès à l'information sur le <u>Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta</u> pour la surveillance des sables bitumineux. Le portail présente des cartes et des détails sur les activités de surveillance, de même que des données collectées, analysées et interprétées par les scientifiques d'Environnement Canada. En veillant à ce que les données et l'information environnementales sur les sables bitumineux soient transparentes et accessibles, ce portail facilitera la production continue de renseignements rigoureux, exhaustifs et scientifiquement crédibles

Environnement Canada s'efforce d'être un organisme de réglementation de calibre mondial en élaborant et en encourageant les mesures de conformité et en assurant l'application d'un grand nombre de règlements pour protéger les Canadiens et leur environnement.

• Environnement Canada collabore avec les provinces et les territoires et avec d'autres partenaires. Les enjeux environnementaux ont de vastes répercussions sur les décisions sociales et économiques; cela exige une grande collaboration entre les gouvernements et les secteurs. Environnement Canada appuie les vastes efforts du gouvernement fédéral qui visent à améliorer le développement environnemental responsable des ressources naturelles du Canada grâce à des initiatives qui permettent de réduire la pollution atmosphérique et améliorer la préservation de la biodiversité et des habitats. Le Ministère collabore grandement avec les gouvernements provinciaux/territoriaux, les gouvernements autochtones, les organisations non gouvernementales de l'environnement, les gouvernements des États-Unis et d'autres pays, et avec des organisations internationales.

Les cinq principaux indicateurs environnementaux d'Environnement Canada

Cinq indicateurs environnementaux principaux ont été élaborés afin de représenter, à un haut niveau, le progrès accompli en vue d'offrir aux Canadiens un environnement propre, sécuritaire et durable :

Mandat d'intendance	Principaux Indicateurs
PROPRE Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que leur environnement sont minimisées.	Qualité atmosphérique Concentrations ambiantes de particules fines (PM _{2,5}) Cible : 30 microgrammes par mètre cube (μg/m³) annuellement Changements climatiques Émissions de GES Cible de Copenhague : 17 % sous le niveau de 2005 d'ici 2020
SÉCURITAIRE La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.	Phénomènes météorologiques violents Indicateur d'avertissement météorologique ¹ Cible : 7,6 sur une échelle de 0 à 10 d'ici 2015
DURABLE L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.	Biodiversité Aires protégées Cible : 17 % des aires terrestres du Canada d'ici 2020² Qualité de l'eau Indicateur national de la qualité de l'eau douce* Cible : 50 % des principaux sites de surveillance nationaux dans les ensembles de données de 2010-2012 sont évalués comme bons ou excellents

^{*}selon les évaluations de la qualité de l'eau du Conseil canadien des Ministres de l'environnement (CCME)

Le Ministère élabore et communique ces indicateurs environnementaux nationaux ainsi que d'autres indicateurs par l'entremise du programme des Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement (ICDE). Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le site Web des <u>ICDE</u>^{III}.

SECTION I: SURVOL

7

¹ Cet indicateur est calculé selon l'information obtenue de six types d'avertissements représentatifs du climat canadien (orage violent, précipitations, pluie verglaçante, vent, chute de neige et coup de vent marin). Pour chaque type d'avertissement, la précision des prévisions de phénomènes météorologiques violents et de leur rapidité de production est évaluée comparativement aux délais identifiés dans la cible de rendement d'Environnement Canada pour les avertissements. L'indice de la cible est sur une échelle de 0 à 10, où 10 signifie que tous les avertissements étaient donnés dans les délais cibles et qu'il n'y a eu aucun phénomène manqué ni aucune fausse alarme.

² Les parties à la Convention sur la diversité biologique ont déterminé une cible ambitieuse en octobre 2010, soit de réserver 17 % des aires terrestre et des eaux intérieures et au moins 10 % des aires marines d'ici 2020. Le Canada, en tant que signataire de la Convention, contribue à atteindre cette cible mondiale. Une cible nationale spécifique pour le Canada est en voie d'élaboration dans le cadre d'une consultation avec les provinces, les territoires et les divers intervenants, constituant ainsi une cible pancanadienne plutôt qu'une cible gouvernementale fédérale.

Les cinq indicateurs sont également mentionnés dans les résultats stratégiques d'Environnement Canada et dans les programmes grâce auxquels le Ministère remplit son mandat, comme souligné ci-dessous.

Résultats stratégiques (RS) et Architecture d'alignement des programmes

Environnement Canada remplit son mandat en faisant la promotion de trois Résultats stratégiques, chacun favorisant le résultat du gouvernement du Canada pour un environnement propre et sain.

- RS 1 L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures. Ce résultat stratégique vise à assurer la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité, afin que les Canadiens puissent jouir et tirer longtemps profit de leur patrimoine naturel.
- RS 2 La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. La population canadienne doit avoir l'information et les services nécessaires pour pouvoir réagir et s'adapter aux changements immédiats et à plus long terme des conditions du temps, de l'eau et du climat qui ont une incidence sur leur santé, leur sécurité et leur bien-être économique.
- RS 3 Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées. Ce résultat stratégique reflète la nécessité qu'Environnement Canada gère les substances et les déchets, et réduise la pollution qui nuit directement ou indirectement à la santé humaine ou à l'environnement.

Architecture d'alignement de programmes d'Environnement Canada 2013-2014

PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA: ENVIRONNEMENT PROPRE ET SAIN

ution pour nvironnement	3.3 Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution				Résultats stratégiques mme* rogramme	
 Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées. 	3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	3.2.1 Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air	3.2.2 Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air	3.2.3 Technologie environnementale	Légende* Programme* Sous-programme	
3. Les menaces que les Canadiens air sont minimisées.	3.1 Gestion des substances et des déchets	3.1.1 Gestion des substances	3.1.2 Gestion des effluents des secteurs publics et des ressources	3.1.3 Pollution marine	3.1.4 Urgences environnementales	3.1.5 Sites contaminés
La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat	2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	2.2.1 Services météorologiques pour la navigation aérienne	2.2.2 Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime	2.2.3 Services météorologiques pour les opérations militaires	2.2.4 Services météorologiques pour les secteurs économiques et commerciaux	
 La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes d temps, de l'eau et du climat 	2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2.1.1 Observations, prévisions et avertissements météorologiques	2.1.2 Information météorologique liée à la santé	2.1.3 Information, prévisions et outils climatologiques		
servé et utures.	1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune					
ı Canada est pré ns actuelles et fi	1.3 Écosystèmes durables	1.3.1 Rapports axés sur le développement durable et indicateurs	1.3.2 Évaluation et approches axées sur les écosystèmes	1.3.3 Mobilisation communautaire	1.3.4 Initiatives axées sur les écosystèmes	
 L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures. 	1.2 Ressources en eau	1.2.1 Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques	1.2.2 Service et relevé hydrologique			
1. L'environne restauré po	1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	1.1.1 Politiques et priorités sur la biodiversité	1.1.2 Espèces en péril	1.1.3 Oiseaux migrateurs	1.1.4 Conservation des habitats fauniques	

Services internes	Soutien à la gouvernance et à la gestion (inclus Gestion et surveillance, Communications et Services juridiques)

(inclus Gestion des ressources humaines, Gestion financière, Gestion de l'information, Technologie de l'information et Voyages et autres services administratifs) Services de gestion des ressources

Services de gestion des biens (inclus Biens immobiliers, Matériel et Acquisition)

* Ces programmes supportent des Sous-sous-programmes qui ne sont pas identifiées dans œ graphique.
**Le Programme des services internes comprend des groupes ayant des activités et des ressources connexes gérées de manière à faciliter la réalisation des programme des services internes comprend des groupes ayant des activités et des ressources connexes gérées de manière à faciliter la faciliter la budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internes du gouvernementale commune qui sert à planifier, créer, établir les budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internes du gouvernementale commune qui sert à planifier, créer, établir les budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internes du gouvernementale commune qui sert à planifier, créer, établir les budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internes du gouvernementale commune qui sert à planifier, créer, établir les budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internes du gouvernementale commune qui sert à planifier, créer, établir les budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internes du gouvernementale commune qui sert à planifier, créer, établir les budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internes du gouvernementale commune qui sert à planifier, créer, établir les budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internet.

Priorités

Environnement Canada maintient trois priorités environnementales et une priorité en matière de gestion pour 2013-2014. Les trois priorités environnementales sont les mêmes que celles du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2012-2013 :

- Un environnement propre Gérer les substances et les déchets et réduire la pollution qui nuit directement ou indirectement à la santé humaine ou à l'environnement.
- Un environnement sécuritaire Fournir aux Canadiens des renseignements de grande qualité sur les conditions environnementales immédiates et à long terme.
- Un environnement durable Veiller à la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité.

Ces priorités continuent de refléter le mandat d'intendance du Ministère qui, lui, appuie directement le résultat du gouvernement du Canada d'un environnement propre et sain. Le Ministère suivra divers plans tels qu'énoncés dans les tableaux suivants, plans qui s'appuient sur les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans le cadre de ces priorités.

Priorité du Ministère en matière de gestion pour 2013-2014 :

• Priorité en matière de gestion – Veiller à ce que les activités et les ressources soient harmonisées afin de faciliter la prestation des programmes, des services et des résultats pour les Canadiens.

Le but de la priorité du Ministère en matière de gestion demeure en grande partie le même qu'en 2012-2013 mais il a été énoncé de nouveau afin de refléter l'accent mis sur un meilleur alignement des ressources en vue de les maximiser et de réaliser les programmes, de fournir les services et d'atteindre les résultats. Cette priorité est facilitée par des plans présentés dans le dernier tableau ci-dessous.

Priorité 1 : Un environnement propre – gestion des substances et des déchets et réduction de la pollution qui nuit directement
ou indirectement à la santé humaine ou à l'environnement.

Type : permanent	Liens vers le résultat stratégique 3 :
Liens vers les programmes :	Les menaces que représente la pollution pour les
3.1 Gestion des substances et des déchets	Canadiens ainsi que leur environnement sont
3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	minimisées.
3.3 Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	

Pourquoi il s'agit d'une priorité

Les substances nocives rejetées dans l'environnement et les produits qui contiennent des substances toxiques menacent la santé des Canadiens et de leur environnement. Le recours à des données scientifiques solides et à des technologies propres, ainsi qu'un cadre de réglementation robuste, sont essentiels pour contrer efficacement ces menaces. Les activités nationales et internationales qui ont un effet sur l'environnement canadien doivent faire l'objet d'une collaboration ciblée, afin de réaliser des progrès significatifs et durables vers un environnement propre.

Plan pour respecter cette priorité

Les mesures suivantes permettront au Ministère de respecter la priorité accordée à un environnement propre :

- exécuter le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) (voir page 38)
- adopter une approche de réglementation sectorielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada (voir page 42)
- finaliser les volets fédéraux du Système national de gestion de la qualité de l'air (voir page 43)
- participer à des forums internationaux pour promouvoir l'atteinte des objectifs environnementaux du Canada dans les domaines des changements climatiques et de la qualité de l'air (voir page 44)
- promouvoir la conformité et appliquer les règlements dans le domaine de la pollution (voir page 47)

Priorité 2 : Un environnement sécuritaire – fournir aux Canadiens des renseignements de grande qualité sur les conditions environnementales immédiates et à long terme.

chivitofinementales infinediates et a long terme.		
Type : permanent		Liens vers le résultat stratégique 2 :
	Liens vers les programmes :	La population canadienne est équipée pour prendre
	2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	des décisions éclairées quant aux conditions
	2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs	changeantes du temps, de l'eau et du climat.
	cihlés	

Pourquoi il s'agit d'une priorité

Les Canadiens dépendent des services météorologiques et environnementaux d'Environnement Canada 24 heures par jour, 365 jours par année. Grâce à des prévisions et à des avertissements météorologiques à jour, ainsi qu'à des données sur la qualité de l'air, la population canadienne est mieux outillée pour prendre des décisions éclairées selon des conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. Les utilisateurs ciblés (p. ex. les secteurs de l'énergie et du développement des ressources) dépendent de données spécifiques à leurs besoins économiques ou en matière de sécurité, afin de réduire leur vulnérabilité face aux changements et à la variabilité climatiques. Des données scientifiques courantes et fiables aident les utilisateurs à prendre des précautions ou à éviter les régions dangereuses, afin de prévenir ou de limiter le danger et les dommages. Grâce aux activités de recherche et de développement continues, Environnement Canada peut augmenter la rapidité de diffusion et l'exactitude de ses prévisions météorologiques et environnementales.

Plan pour respecter cette priorité

Les mesures suivantes permettront au Ministère de respecter la priorité accordée à la préservation d'un environnement sécuritaire :

- offrir des services météorologiques et environnementaux de première classe aux Canadiens (voir page 34)
- offrir des services météorologiques et environnementaux de première classe aux utilisateurs ciblés (voir page 36)

Priorité 3 : Un environnement durable – veiller à la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité. Type : permanent Liens vers le résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures. 1.2 Ressources en eau 1.3 Écosystèmes durables 1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Pourquoi il s'agit d'une priorité

L'environnement naturel du Canada offre d'importants avantages économiques et d'autres bénéfices aux Canadiens. La durabilité de ces avantages dépend du maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes vivants. La gestion des ressources d'eau douce et d'eau marine du Canada s'avère essentielle, car ces ressources sont des actifs récréatifs et économiques. La surveillance que fait Environnement Canada joue un rôle important pour aider à assurer la durabilité de ces ressources; ces travaux dépendent des données scientifiques solides du Ministère, en plus de ses activités de promotion de la conformité et d'application de la loi, par l'entremise d'un cadre réglementaire robuste.

Plan pour respecter cette priorité

Les mesures suivantes permettront au Ministère de respecter la priorité accordée à la préservation d'un environnement durable :

- améliorer la mise en œuvre programme sur les Espèces en péril (voir page 21)
- adopter une approche de collaboration pour protéger et conserver la biodiversité au Canada et à l'étranger, y compris la création d'un Plan national de conservation (voir page 23)
- faire progresser les travaux par le biais du Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux (voir page 27)
- mettre en œuvre une approche complète en matière de protection de l'eau et de gestion écosystémique (voir pages 26 et 29)
- promouvoir la conformité et appliquer les règlements dans le domaine de la faune (voir page 47)

Priorité 4 : Gestion – veiller à ce que les activités et les ressources soient harmonisées afin de faciliter la prestation des programmes, des services et des résultats pour les Canadiens.

Type : permanent (énoncé de nouveau)	Liens vers tous les résultats stratégiques :
Liens vers tous les programmes	1, 2 et 3

Pourquoi il s'agit d'une priorité

Environnement Canada doit continuer de réaligner ses ressources humaines et financières en précisant les domaines où elles peuvent mieux épauler les services de base et maintenir les niveaux de service. Ces travaux fournissent la base qui favorise toutes les activités ministérielles et assure qu'Environnement Canada peut contribuer au plan du gouvernement du Canada à l'effet de retourner à l'équilibre fiscal.

Plan pour respecter cette priorité

Les mesures suivantes permettront au Ministère de respecter la priorité accordée à la gestion réactive :

- créer et mettre en œuvre des approches stratégiques quant à la gestion des ressources humaines, compte tenu des conditions en vigueur pendant cette période de restrictions budgétaires (voir page 50)
- améliorer la communication avec les publics, autant à l'interne qu'à l'externe, des priorités, des programmes et des politiques ministériels (voir page 50)
- axer les fonctions de gestion financières sur les services obligatoires/principaux et les fournir de la façon la plus efficace et rentable qui soit, y compris la modernisation des systèmes de gestion financière des ministères (voir page 50)
- continuer de mettre en œuvre le Plan de sécurité ministérielle (y compris son Plan de continuité opérationnelle) (voir page 51)
- restructurer les activités de gestion de l'information et de la technologie de l'information afin d'appuyer le modèle de Services partagés Canada et les exigences ministérielles continues (voir page 51)
- appuyer la surveillance de la direction (voir page 51)

Analyse des risques

Environnement Canada gère de façon proactive les risques potentiels auxquels ses programmes pourraient faire face. Grâce à une surveillance continue, des ajustements sont apportés aux ressources ministérielles ou aux objectifs des programmes afin de prendre les mesures d'atténuation nécessaires dans l'éventualité où ces risques se concrétiseraient. À l'intérieur de l'environnement opérationnel actuel, le Ministère a identifié les trois domaines de risques prioritaires suivants pour 2013-2014.

Engagement : Alors que l'environnement demeure un enjeu très important pour bon nombre de Canadiens, l'engagement continu d'Environnement Canada, avec ses partenaires et intervenants nationaux et internationaux, quant à la prise de mesures pour préserver et protéger l'environnement, et quant à l'assurance qu'il continuera de contribuer au plan du gouvernement pour retourner à l'équilibre fiscal, suscite des attentes élevées. Environnement Canada continuera de nourrir ses relations avec des partenaires et des intervenants clés (p. ex. d'autres champs de compétence, des groupes autochtones et territoriaux, l'industrie) afin de profiter des diverses expertises et de les partager. Pour réduire le risque de ne pas conserver ces liens, le Ministère continuera de trouver et de mettre en œuvre des moyens novateurs et rentables, y compris par le biais de la technologie, pour engager les partenaires internationaux et élargir les possibilités pour les intervenants de participer aux consultations. Ces travaux seront menés en parallèle avec l'amélioration de la façon dont le Ministère gère les subventions et les contributions en tant qu'outils d'engagement.

Continuité des activités: Environnement Canada offre des données météorologiques et environnementales stratégiques aux Canadiens et à un ensemble d'intervenants et de partenaires, autant au pays qu'à l'étranger, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Pour réduire le risque que cet important service clé interrompu, le Ministère maintiendra son plan de continuité opérationnelle qu'il gardera à jour, il négociera des accords sur les niveaux de service avec les intervenants et les partenaires et il poursuivra le perfectionnement du personnel professionnel expérimenté par rapport au maintien

de ces services essentiels stratégiques. En outre, le Ministère maintiendra sa capacité d'intervenir en cas de dangers et d'autres urgences environnementales (p. ex. conditions météorologiques et climatiques extrêmes). La protection de ces systèmes et données clés est essentielle pour maintenir la capacité d'Environnement Canada de fournir les services vitaux afin d'assurer la santé et la sécurité des Canadiens d'une manière rapide, coordonnée et efficace. Le Ministère élaborera des accords commerciaux améliorés avec Services partagés Canada pour faciliter la prestation de services météorologiques essentiels.

Compétences: Les services principaux du Ministère s'appuient sur une base solide en science, technologie et travaux réglementaires. Il pourrait demeurer difficile, tout particulièrement en raison de l'environnement financier actuel, de recruter, de perfectionner et de maintenir en poste des employés qui possèdent les compétences et les connaissances essentielles et spécifiques requises pour l'administration des programmes et des services internes. C'est pourquoi Environnement Canada jouera un rôle proactif pour offrir un milieu de travail sain et flexible et appuiera ses employés de toute autre façon de sorte que les compétences, les connaissances et l'expertise essentielles soient maintenues et perfectionnées par des moyens rentables, y compris en tirant profit des occasions, par l'entremise de partenariats. Le Ministère entreprendra également des activités permanentes de planification opérationnelle stratégique pour obtenir et maintenir des compétences et une expertise clés dans les domaines de la météorologie, des sciences et de la technologie et pour conserver l'efficacité opérationnelle des services offerts tant à l'heure actuelle que dans l'avenir et ce, dans tous les domaines du Ministère.

Résumé de la planification

Ressources financières (en millions de dollars)*

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues ** 2013-2014	Dépenses prévues ** 2014-2015	Dépenses prévues ** 2015-2016
959,4	951,6	991,1	846,0

^{*} Tous les chiffres sont exempts des revenus disponibles. Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes.

Les dépenses prévues du Ministère reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les Résultats et les programmes stratégiques du Ministère. La plus grande partie de l'augmentation en 2014–2015 s'explique par le financement accru pour la fondation Technologies du développement durable du Canada (TDDC), compensée par les mesures d'économies annoncées dans le budget de 2012. La diminution des dépenses prévues en 2015-2016 s'explique en grande partie par l'achèvement de la portion temporaire du financement pour des initiatives telles que le Programme des espèces en péril, les services d'avertissement météorologique et de navigation pour l'océan Arctique et le Bureau de gestion des grands projets. Tout prolongement de financement pour les programmes de financement temporaires qui prendront fin au cours du présent exercice financier ou des prochains fera l'objet d'une décision gouvernementale et se reflétera dans les futurs Rapports sur les plans et les priorités.



^{**} Ce chiffre comprend un montant pour l'Initiative du guichet unique et du Lac Simcoe. Il a aussi été réduit pour refléter un transfert de responsabilités et de fonds à Services partagés Canada.

Ressources humaines (équivalent temps plein — ETP)*

2013-2014	2014-2015	2015-2016
6 518	6 349	6 221

^{*}Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes. Les chiffres d'ETP incluent les étudiants.

Les ressources humaines requises pour conserver un niveau moyen d'emploi au cours des 12 prochains mois se fondent sur une semaine de travail de 37,5 heures. Un ETP équivaut à une personne qui travaille à temps plein au cours d'une semaine de travail de 37,5 heures pendant un an, ou toute quantité d'employés à temps partiel dont les heures de travail combinées équivalent à un ETP. Un salaire moyen a été utilisé pour calculer les ETP selon les dépenses en salaire prévues pour les exercices financiers de 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Ainsi, Environnement Canada prévoit utiliser 6 518 ETP en 2013-2014, avec de légères diminutions de l'utilisation des ETP en 2014-2015 et 2015-2016.

Tableau résumant la planification (en millions de dollars)*

Programme	Dépenses réelles en 2010-2011	Dépenses réelles en 2011-2012	Dépenses projetées en 2012-2013	Dépenses prévues		Concordance avec les résultats du	
				2013-2014	2014-2015	2015-2016	gouvernement du Canada
Biodiversité – Espèces sauvages et habitat	129,8	139,4	126,6	100,6	97,5	84,6	Un environnement
Ressources en eau	135,6	124,1	122,3	115,6	118,0	118,1	propre et sain
Écosystèmes durables	66,2	66,6	68,2	71,9	75,9	68,5	
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	16,9	17,5	17,6	16,9	16,5	16,2	
Sous-total	348,5	347,6	334,7	304,9	307,9	287,4	
Moins : revenus disponibles	18,5	17,5	20,8	19,9	20,0	20,5	
Total des dépenses prévues	330,0	330,1	314,0	285,0	287,9	267,0	1

^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes.

La variation entre les dépenses projetées en 2012-2013 et les dépenses prévues en 2013-2014 est attribuable en grande partie à la réduction du paiement à Conservation de la nature Canada. En ce qui concerne la diminution de 2014-2015 à 2015-2016, la variation est attribuable en grande partie à l'interruption des fonds supplémentaires fournis au budget de 2013 en raison de l'élimination graduelle du programme pour la *Loi sur les espèces en péril*.



Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions
changeantes du temps, de l'eau et du climat.

Programme	Dépenses réelles 2010-	Dépenses réelles 2011-	Dépenses projetées en 2012-2013	Dépenses prévues		ues	Concordance avec les résultats du
	2011	2012	-	2013-2014	2014-2015	2015-2016	gouvernement du Canada
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	190,9	175,0	181,8	156,1	161,5	162,3	Un environnement propre et sain
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	58,8	59,4	76,5	64,9	65,2	60,2	
Sous-total	249,7	234,4	258,3	221,0	226,7	222,5	
Moins : revenus disponibles	39,8	37,9	43,8	41,9	42,1	41,6	
Total des dépenses prévues	209,9	196,5	214,5	179,1	184,6	180,8	

^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes.

La variation entre les dépenses projetées en 2012-2013 et les dépenses prévues en 2013-2014 est attribuable en grande partie au transfert de responsabilités et de fonds à Services partagés Canada et à la conclusion de l'engagement de trois ans de fournir du financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague.

Programme	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dé	Concordance avec les résultats		
riogianine	2010-2011	2011-2012	en 2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	gouvernement du Canada
Gestion des substances et des déchets	106,0	85,3	87,7	76,7	70,5	69,5	Un environnement
Changements climatiques et Qualité de l'air	162,3	119,2	232,1	180,3	230,6	115,9	propre et sain
Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution	40,0	43,3	46,8	44,1	42,4	42,3	
Sous-total	308,2	247,8	366,6	301,1	343,5	227,7	
Moins : revenus disponibles	3,7	3,0	3,1	3,1	2,8	2,8	
Total des dépenses prévues	304,5	244,8	363,6	298,1	340,7	224,9	

^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes.

La diminution des dépenses prévues en 2013-2014 comparativement aux dépenses projetées en 2012-2013 est attribuable en grande partie à des facteurs tels que l'élimination graduelle du financement accéléré du Canada et les mesures d'économies annoncées au budget de 2012. Les variations pour les dépenses prévues en 2013-2014 sont attribuables en grande partie aux exigences accrues de financement pour la fondation Technologies du développement durable du Canada (TDDC), compensées par les mesures d'économies supplémentaires annoncées au budget de 2012. Les variations pour 2015-2016 sont attribuables aux réductions dans le financement de la fondation TDDC.



Services internes		-		*		3	
_	Dépenses	Dépenses Dépenses réelles réelles 2010-2011 2011-2012	Dépenses projetées	Dépenses prévues			Concordance avec les
Programme			en 2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	résultats du gouvernement du Canada
Services internes	242,9	237,2	195,8	190,1	178,6	173,9	
Sous-total	242,9	237,2	195,8	190,1	178,6	173,9	S.O.
Moins : revenus disponibles	0,2	0,1	0,2	0,7	0,7	0,7	3.0.
Total des dépenses prévues	242,7	237,1	195,5	189,4	177,9	173,3	

^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes.

La variation entre les dépenses réelles en 2011-2012 et les dépenses projetées en 2012-2013 s'explique par le transfert de responsabilités et de fonds à Services partagés Canada.

Total résumant la planification (en millions de dollars)*

Programmes de résultats	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées en 2012-2013	Dépenses prévues		
stratégiques et services internes	2010-2011	2011-2012		2013-2014	2014-2015	2015-2016
	1 087,1**	1 008,5	1 087,6	951,6	991,1	846,0

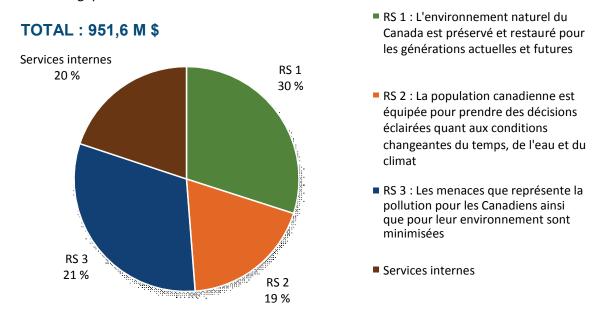
^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes



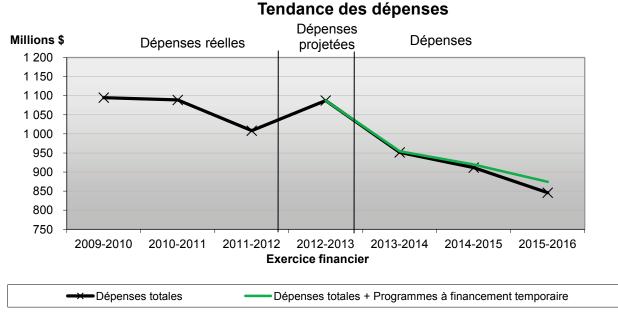
^{**}Veuillez noter que ce chiffre exclut les dépenses réelles de 1,8 million de dollars en 2010–2011 encourues dans le cadre du Projet gazier Mackenzie (PGM). La responsabilité pour le PGM et le Bureau du PGM de l'Administration publique fédérale a été transférée au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord en février 2011.

Profil des dépenses

Pour l'exercice financier de 2013-2014, Environnement Canada prévoit dépenser 951,6 millions de dollars pour atteindre les résultats prévus de ses Programmes et contribuer à ses Résultats stratégiques. Le diagramme ci-dessous illustre l'affectation des dépenses prévues par Environnement Canada par Résultat stratégique en 2013–2014.



Le graphique suivant illustre la tendance en matière de dépenses d'Environnement Canada de 2009-2010 à 2015-2016.



Remarque: Ces chiffres n'incluent pas les revenus disponibles. Les dépenses projetées comprennent le Budget principal des dépenses de 2012-2013 et le budget supplémentaire des dépenses A, B et C anticipées de 2012-2013 ainsi que les conventions collectives. La tendance à la baisse des dépenses permettra au Ministère de retrouver les niveaux de budget et de dotation de 2006-2007 d'ici la fin de 2015-2016.



Entre 2009-2010 et 2011-2012, les dépenses réelles représentent les dépenses effectives telles que présentées dans les Comptes publics. Pour ce qui est de l'exercice financier de 2012-2013, les dépenses projetées représentent les dépenses budgétaires et législatives prévues telles que présentées dans les documents budgétaires (Budget principal des dépenses et budget supplémentaire des dépenses). Pour ce qui est de la période se situant entre 2013-2014 et 2015-2016, les dépenses prévues reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les Résultats stratégiques du Ministère.

Comme on peut le constater dans le diagramme ci-dessus, en 2010-2011 le niveau de dépenses d'Environnement Canada était de 1,089 milliard de dollars, une baisse de 6,2millions de dollars (0,6 %) depuis 2009-2010. De plus, les dépenses réelles d'Environnement Canada en 2011-2012 étaient de 1,008 milliard de dollars, une réduction de 80,4 millions de dollars (7,4 %) comparativement aux dépenses réelles de 2010-2011. Cette réduction est attribuable en grande partie au transfert de responsabilités à Services partagés Canada et à l'élimination graduelle du Programme national de mise à la ferraille et du Plan d'action économique du Canada.

Entre 2011-2012 et 2012-2013, le graphique indique une tendance à la hausse en raison de l'augmentation des dépenses prévues pour :

- le financement accéléré du Canada en vertu de l'Accord de Copenhague;
- le programme de Technologie de développement durable Canada (TDDC);
- l'initiative des éléments nutritifs des Grands Lacs.

Ces augmentations sont en partie annulées par le transfert de responsabilités à Services partagés Canada et les réductions attribuables aux mesures d'économies annoncées dans le budget de 2012.

La diminution nette entre les dépenses projetées en 2012-2013 et les dépenses prévues en 2013-2014 est attribuable en grande partie aux facteurs suivants :

- l'élimination graduelle du financement accéléré du Canada en vertu de l'Accord de Copenhague;
- les mesures d'économies supplémentaires annoncées au budget de 2012;
- la diminution des dépenses prévues pour les fondations (telles que Conservation de la nature Canada);
- le financement réduit reçu du Conseil du Trésor concernant les ajustements et les transferts en cours d'année.

Pour l'explication des variations des dépenses prévues entre 2013-2014 et 2015-2016, veuillez consulter l'analyse présentée à la section Résumé de la planification de la page 14.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les affectations par organisation, veuillez consulter le <u>Budget principal</u> des dépenses de 2013-2014^{iv}.



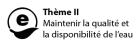
Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable

La Stratégie fédérale du développement durable (SFDD) décrit l'engagement du gouvernement du Canada quant à l'amélioration de la transparence du processus décisionnel, en articulant ses principaux objectifs et cibles environnementaux stratégiques. Le gouvernement consultera la population en 2013-2014 au sujet du second cycle triennal de la SFDD (2013-2016). La SFDD de 2013-2016 sera achevée en 2013-2014. Elle sera présentée dans le cadre du rapport de rendement de fin d'exercice de 2013-2014.

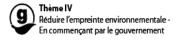
Environnement Canada s'assure que cet engagement est pris en considération dans le cadre de ses processus décisionnels. Tout particulièrement, par l'entremise du processus fédéral d'Évaluation environnementale stratégique (EES), tout nouveau plan, politique ou initiative de programme comprend l'analyse de ses répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont dévoilés lors de l'annonce d'une initiative, illustrant l'engagement du Ministère à atteindre ces objectifs et cibles.

Le Ministère contribue à ces thèmes de la SFDD, comme le montrent les icônes ci-dessous :









Ces contributions sont des composantes des trois résultats stratégiques du Ministère. Pour obtenir plus de détails sur les activités d'Environnement Canada à l'appui du développement durable, veuillez consulter la section II du présent RPP et le site Web d'<u>Environnement Canada</u>^v. Pour obtenir tous les détails de la SFDD, veuillez vous rendre sur le site Web de la <u>SFDD</u>^{vi}.









SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

La présente section donne un aperçu de la planification et des résultats attendus de 2013-2014, ainsi que des engagements du Ministère dans le cadre de la Stratégie fédérale du développement durable (SFDD) pour chaque programme ministériel. Les faits saillants présentés en matière de planification sont les activités que le Ministère prévoit entreprendre qui concordent et appuient directement tant la prestation que l'avancement des programmes en vue de respecter les trois priorités organisationnelles stratégiques du Ministère et sa priorité en matière de gestion. Ensemble, ces faits saillants illustrent l'orientation stratégique et opérationnelle du Ministère pour l'année qui s'amorce et les années à venir.

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles						
et futures.						
Indicateurs de rendement	Cibles					
Pourcentage de terres protégées ³ pour mesurer l'effort	17 % d'ici 2020 ⁴					
de conservation						

Programmes pour le résultat stratégique 1 :

1.1 Biodiversité - Espèces sauvages et habitats

1.2 Ressources en eau

1.3 Écosystèmes durables

1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitat

Description du programme

Ce programme a pour objectif d'empêcher la perte de la biodiversité, tout en maintenant l'utilisation durable, en protégeant et rétablissant les espèces en péril, en conservant, restaurant et remettant en état des habitats importants et en assurant la conservation et la gestion des

Avantages pour les Canadiens

Les travaux d'Environnement Canada dans le cadre de ce programme (y compris la recherche et la surveillance scientifique) documentent les activités de gestion en vue d'appuyer le maintien de populations d'espèces, d'habitats et de ressources génétiques viables, tout en tenant compte des considérations sociales et économiques. La biodiversité contribue aux biens et services essentiels qui procurent aux Canadiens des avantages économiques, sociaux/culturels et écologiques.

³ Une aire « protégée » est un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré – par des moyens juridiques et par d'autres moyens efficaces pour assurer la conservation de la nature à long terme avec les services écosystémiques et les valeurs culturelles connexes.
⁴ Les parties à la Convention sur la diversité biologique ont déterminé une cible ambitieuse en octobre 2010, celle de mettre de côté 17 % des aires terrestre et des eaux intérieures et au moins 10 % des aires marines d'ici 2020. Le Canada, en tant que signataire de la Convention, contribue à atteindre cette cible mondiale. Une cible nationale spécifique pour le Canada est en voie d'élaboration dans le cadre d'une consultation avec les provinces, les territoires et les divers intervenants, constituant ainsi une cible pancanadienne plutôt qu'une cible gouvernementale.

populations d'oiseaux migrateurs, y compris grâce à l'établissement et au maintien d'un réseau d'aires protégées et de programmes d'intendance. Il vise également à assurer une évaluation, une planification et des mesures nationales coordonnées et cohérentes pour protéger la biodiversité, notamment les populations viables d'espèces, les écosystèmes en santé et diversifiés, et les ressources génétiques. Dans le cadre de ce programme, Environnement Canada établit des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Ce programme appuie également l'exécution de la Loi sur les espèces en péril, la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur les espèces sauvages du Canada et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Dans le cadre de ses responsabilités internationales, le programme facilite la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (1992) des Nations Unies, de la Convention sur les oiseaux migrateurs, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, du Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune dans l'Arctique du Conseil de l'Arctique et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (connue sous le nom de Convention de Ramsar). Contributions à l'appui de Biodiversité – espèces sauvages et habitats sont utilisées comme une composante de ce programme.

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitat							
Résultats attendus Indicateurs du rendement Cibles							
Les populations d'oiseaux	Pourcentage d'espèces d'oiseaux	Hausse de 2 % par rapport à la					
migrateurs et d'espèces en péril	migrateurs évaluées dans les	valeur déclarée antérieurement					
inscrites sur la liste fédérale sont	rapports sur la situation générale	dans chaque rapport quinquennal					
maintenues ou rétablies	dont on juge la situation bonne	sur la situation générale					

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	100,3	100,6	97,5	84,6
Moins : revenus disponibles	(0,8)	(0,8)	(0,6)	(0,6)
Dépenses nettes	99,5	99,8	96,9	84,0

^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes.

Ressources humaines (équivalent temps plein — ETP)**

2013-2014	2014-2015	2015-2016
536	530	484

^{**}Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes. Les nombres d'ETP incluent les étudiants



Faits saillants de la planification

Améliorer la mise en œuvre du programme sur les Espèces en péril

Mise en vigueur en 2003 et 2004, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) vise à prévenir la disparition d'espèces fauniques au Canada, à assurer le rétablissement des espèces fauniques en péril ou menacées par l'activité humaine, appuie la gestion des espèces préoccupantes afin d'éviter qu'elles soient en péril ou menacées et complète les vastes efforts déployés pour protéger les espèces et leur habitat.

En 2013–2014, Environnement Canada définira des mesures prioritaires afin que le travail réalisé par le Ministère et ses partenaires assure la protection et le rétablissement rapides et rentables des espèces en péril.

Par exemple, le Ministère

- aura davantage recours à des approches écosystémiques et à espèces multiples lors de la planification du rétablissement et exlorera une méthodologie permettant l'achèvement rapide des stratégies de rétablissement;
- mettra en œuvre les éléments prioritaires des stratégies de rétablissement en vertu de la Loi sur les espèces en péril;
- fournira des fonds aux projets de gérance des espèces en péril en portant une attention particulière aux terres agricoles et autochtones en raison de leur importance pour les espèces en péril et de la possibilité pour le gouvernement fédéral de conclure des partenariats productifs dans ces régions;
- continuera d'accélérer la délivrance de permis en vertu de la LEP et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) grâce à l'élargissement de l'attribution des permis par voie électronique;
- élaborera des orientations pour démontrer comment les exigences de la LEP peuvent être abordées à chaque étape d'une évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 (LCEE de 2012) et des orientations politiques de la LEP sur les nouvelles normes de service en matière de permis et les accords d'intendance.

Adopter une approche de collaboration pour protéger et conserver la biodiversité au Canada et à l'étranger, y compris grâce à la création d'un plan national de conservation

Au Canada, des organismes fédéraux, les provinces et les territoires, les gouvernements autochtones, les gouvernements régionaux et municipaux, l'industrie, les propriétaires fonciers, les conseils de cogestion de la faune et d'autres intervenants se partagent la responsabilité de la conservation de la faune. Environnement Canada continuera de collaborer avec ces intervenants pour faciliter la conservation de la biodiversité.

Voici quelques-uns des principaux faits saillants des plans pour 2013-2014 :

- poursuivre l'élaboration d'un Plan de conservation national grâce à des discussions permanentes avec les principaux partenaires et intervenants pour profiter des réussites et l'exploration d'approches innovantes pour préserver la biodiversité, améliorer la connectivité écosystémique, rétablir les écosystèmes détériorés et encourager les Canadiens à apprécier et à préserver la nature
- finaliser la réponse nationale du Canada au Plan stratégique de 2011-2020 élaboré dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique de la 11^e Conférence des Parties (CdP11) grâce à l'établissement d'objectifs, de cibles et d'indicateurs nationaux sur la biodiversité en consultation avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants
- collaborer avec des intervenants et des partenaires aux stratégies de rétablissement des espèces en péril prioritaires telles que le caribou boréal (voir l'encadré) et les oiseaux migrateurs

Stratégie de rétablissement du caribou boréal

Environnement Canada, en collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux, a instauré une stratégie de rétablissement du caribou boréal. La stratégie globale vise à atteindre l'objectif de populations locales autosuffisantes dans toutes les aires de répartition du caribou boréal, dans la mesure du possible. Elle offre une approche pratique, équilibrée et souple aux gouvernements provinciaux et territoriaux (chargés de mettre en œuvre la stratégie dans leur région) permettant de rétablir les espèces de la façon la plus appropriée aux circonstances locales.

- contribuer à la conservation de la biodiversité dans l'Arctique en présidant le groupe de travail sur la conservation de la faune et de la flore et en appuyant le Programme de gestion de la biodiversité circumpolaire et l'Évaluation de la biodiversité dans l'Arctique
- achever un plan de gestion des ours polaires⁵ qui s'appuie sur les mesures prises par Environnement Canada, les provinces et les territoires ainsi que les conseils régionaux de gestion de la faune pour préserver cette espèce au Canada et à l'échelle internationale
- revoir et moderniser les règlements sur les oiseaux migrateurs et veiller à ce qu'ils demeurent pertinents, efficaces et conformes aux lois.
- publier et promouvoir auprès des provinces, des municipalités, des grands propriétaires fonciers et d'autres utilisateurs potentiels les stratégies complètes sur les régions de conservation des oiseaux pour chacune des 12 régions de conservation vii et des sous-régions additionnelles au Canada
- continuer de faire avancer la désignation de nouvelles zones protégées et de nouveaux sites protégés dans les Territoires du Nord-Ouest et le renouvellement de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour des zones protégées au Nunavut
- aborder la question de la biodiversité terrestre par le biais du Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux, y compris la promotion du développement responsable dans les sables bitumineux (voir encadré)
- poursuivre les travaux avec Pêches et Océans Canada pour créer une Réserve nationale de faune en milieu marin aux îles Scott (Colombie-Britannique), une zone comportant la plus forte concentration d'oiseaux marins nicheurs dans l'océan Pacifique du Canada, dans le cadre de l'élargissement et du maintien d'approximativement 12 millions d'hectares à l'intérieur du Réseau d'aires protégées.

Surveillance de la biodiversité dans les sables bitumineux

Des améliorations à la surveillance de la biodiversité (ainsi que de l'eau et de l'air) dans la région des sables bitumineux sont apportées par étapes pendant la période de 2012 à 2015, dans le cadre du Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux. Voici quelques initiatives relatives à la biodiversité :

- élargir les activités de surveillance de la biodiversité pour y inclure toutes les régions de production de sables bitumineux actuelles et potentielles (y compris les rivières Athabasca et de la Paix et Cold Laka):
- entreprendre une surveillance de cause à effet pour mieux comprendre et gérer les impacts de différents types de perturbations des terres sur la biodiversité;
- améliorer l'imagerie à haute résolution pour mieux comprendre et prévoir les tendances en matière de biodiversité.

Ces travaux sont menés par le gouvernement et financés par l'industrie; les données qui en résulteront seront facilement accessibles au public.

D'autres faits saillants importants de la planification pour 2013-2014 comprennent la collaboration continue avec des partenaires, afin de mettre en œuvre un ensemble national de relevés de surveillance aviaire, de manière à appuyer le rôle du Programme d'intendance de l'habitat (un effort conjoint avec Pêches et Océans Canada et l'agence Parcs Canada); fournir de manière continue des conseils scientifiques par l'entremise d'évaluations environnementales et l'examen continu et la délivrance de permis en vertu de la LEP, de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs de 1994* et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

⁵ Le Canada abrite les deux tiers de la population mondiale d'ours polaires et ce mammifère est considéré comme une « espèce préoccupante » en vertu de la LEP.

Les activités de ce programme contribuent également au « Thème III : Protéger la nature » de la Stratégie fédérale du développement durable :

Tableau de la Stratégie fédérale du développement durable (SFDD) 2010-2013

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la	Cibles de la SFDD
	SFDD	
Objectif 5 : Conservation de la faune – Maintenir ou rétablir les populations fauniques à des niveaux sains	Pourcentage d'espèces inscrites pour lesquelles le rétablissement a été jugé réalisable dans les cas où la tendance de la population (lorsque disponible) au moment de la réévaluation était conforme à la stratégie de rétablissement	Cible 5.1 : Conservation de la faune terrestre et aquatique – La tendance des populations (lorsqu'elle est disponible) au moment de la réévaluation cadre avec le programme de rétablissement de 100 % des espèces en péril inscrites (dont le rétablissement a été jugé réalisable) d'ici 2020
	Proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la population varie dans les limites acceptables des objectifs relatifs à la population (les tendances relatives à la population des oiseaux migrateurs feront l'objet d'un rapport en juin 2012)	Cible 5.2 : Conservation de la faune terrestre et aquatique – Une cible pour la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la population varie dans des limites acceptables des objectifs relatifs à la population sera établie en 2011 après que la base de données sur la situation des oiseaux sera terminée 6
Objectif 6 : Conservation et protection des écosystèmes/habitats – Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones	Espaces conservés en tant que pourcentage de la quantité totale nécessaire pour l'atteinte des objectifs pour une population qui a trait à tous les oiseaux migrateurs prioritaires et à toutes les espèces en péril	Cible 6.1 : Écosystèmes et habitats terrestres, habitats non protégés dans un parc – La cible pour les habitats afin d'appuyer la conservation des oiseaux migratoires et les espèces en péril prioritaires sera fixée d'ici 2015
de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures	Incidence de l'introduction d'espèces envahissantes (et nombre de voies d'invasion contrôlées)	Cible 6.4 : Gérer des menaces pour les écosystèmes – Les menaces posées par l'entrée au Canada de nouvelles espèces exotiques envahissantes sont comprises et seront réduites d'ici 2015

Remarque : en 2013-2014 le gouvernement finalisera le second cycle triennal de la SFDD (2013-2016), qui fournira la base du rapport sur le rendement débutant avec le rapport de rendement de fin d'exercice de 2013-2014.

⁶ Une cible sur la proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs respectant les objectifs de population sera déterminée lorsque ces objectifs seront finalisés avec les provinces et les territoires en 2013.

Programme 1.2: Ressources en eau

Description du programme

Ce programme gère les conséquences de la croissance économique, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau, afin de veiller à ce que les menaces qui pèsent sur celles-ci et sur les écosystèmes aquatiques du Canada soient réduites au minimum, et que la durabilité de la ressource soit maintenue. La conservation, la protection et l'utilisation durable des ressources en eau sont essentielles au bien-être économique, social et écologique du Canada. La mise en œuvre du programme se fait en collaboration avec des partenaires, notamment d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et diverses organisations non gouvernementales. Par l'entremise de ce programme, Environnement Canada contribue à

Avantages pour les Canadiens

Environnement Canada joue un rôle important dans la prestation du leadership scientifique requis par l'ensemble des instances canadiennes pour documenter la gestion durable des ressources en eau du Canada. Les Canadiens tirent profit de ce programme de diverses façons : il permet de mieux comprendre les impacts des activités humaines sur les ressources en eau et la santé des écosystèmes aquatiques; il prend des mesures pour rétablir et préserver les ressources aquatiques au Canada et il améliore la gestion des ressources aquatiques à travers les provinces et les territoires.

remédier aux problèmes d'eau et joue un rôle, en collaboration avec d'autres ministères, dans l'établissement des priorités pour la qualité et la quantité de l'eau ainsi que dans la surveillance et la recherche pour les les écosystèmes aquatiques, en fournissant des données scientifiques et des conseils aux décideurs et en établissant de meilleures pratiques de gestion. Ce programme facilite l'application de la Loi sur les ressources en eau du Canada, de la Politique fédérale relative aux eaux (1987), de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), de la Loi sur les pêches et de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales. Des contributions pour protéger les ressources en eau sont utilisées comme une composante de ce programme.

Programme 1.2 : Ressources en ea	u	
Résultats attendus	Indicateurs du rendement	Cibles
Les menaces qui pèsent sur les	Pourcentage des principaux sites	50 % des principaux sites de
ressources en eau et les	de surveillance nationaux,	surveillance nationaux à
écosystèmes aquatiques sont	compris dans l'Indice de la	l'intérieur du groupe de données
réduites au minimum, et la	qualité de l'eau douce des	de 2010-2012 dont la qualité de
durabilité de la ressource est	Indicateurs canadiens de	l'eau était bonne ou excellente
maintenue	durabilité de l'environnement,	
	dont la qualité de l'eau était	
	bonne ou excellente	

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	115,6	115,6	118,0	118,1
Moins : revenus disponibles	(18,8)	(18,8)	(19,3)	(19,8)
Dépenses nettes	96,8	96,8	98,7	98,2

^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes

Ressources humaines (Équivalent temps plein — ETP)**

2013-2014	2014-2015	2015-2016
795	785	787

^{**} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes. Les nombres d'ETP incluent les étudiants



Faits saillants de la planification

Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux

Environnement Canada contribue au plan de mise en œuvre conjoint en menant des travaux de surveillance, de recherche et d'analyse des ressources aquatiques dans la région du cours inférieur de la rivière Athabasca. Ces activités permettront de mieux comprendre les impacts du développement des sables bitumineux sur la qualité et la quantité d'eau, sur la santé de l'écosystème aquatique et sur les lacs sensibles aux acides dans la région. D'ici à la mise en œuvre

Surveillance accrue de l'eau dans les sables bitumineux

Le Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance des sables bitumineux verra des programmes de surveillance accrue de l'eau (ainsi que des terres et de l'air), alors que les améliorations seront entièrement mises en œuvre d'ici 2015. Voici des exemples de surveillance accrue de l'eau

- meilleure coordination de l'évaluation des paramètres liés à l'eau (qualité, quantité, sédiments, poissons), permettant d'évaluer les effets cumulatifs;
- nouvel échantillonnage systématique de la neige et des pluies afin de mieux comprendre la relation entre les processus atmosphériques, le dépôt des substances et le ruissellement de l'eau de surface qui s'infiltre dans les plans d'eau et se déplace en aval.

complète du Plan de mise en œuvre conjoint en 2015, il y aura

- davantage de sites d'échantillonnage sur une région plus étendue, alors que le nombre de sites aquatiques passera de 21 à plus de 40;
- une augmentation du nombre et des types de paramètres échantillonnés;
- une augmentation de la fréquence d'échantillonnage.⁷

Mettre en œuvre une approche complète pour la protection de l'eau

Afin de faciliter le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau du gouvernement du Canada, Environnement Canada entreprendra certaines activités dans le but de poursuivre l'assainissement des principaux plans d'eau et la prévention de la pollution, d'améliorer la science de l'eau qui permet les évaluations environnementales ainsi que les données météorologiques pour gérer l'eau.

Les travaux en 2013-2014 dans le cadre de cette approche complète comprendront ce qui suit :

fournir aux offices des eaux de la Commission mixte internationale (CMI) des données sur la qualité et la quantité d'eau et participer à l'approche de gestion adaptative (apprentissage par la pratique) de la CMI. Plus précisément, le Ministère fournira l'expertise pour régulariser le débit d'eau du lac Ontario au fleuve St-Laurent, du lac Supérieur au lac Huron et dans les nombreux fleuves et rivières transfrontaliers de la CMI,

Améliorer la surveillance de la qualité de l'eau douce

Environnement Canada élabore de nouvelles approches et de nouveaux outils pour renforcer ses activités de surveillance de la qualité de l'eau .Une approche fondée sur le risque a été élaborée en vue d'identifier et de surveiller adéquatement les menaces à la qualité de l'eau et à la santé de l'écosystème aquatique propres à un site et ce, pour chaque site de surveillance à travers le Canada. De plus, de nouvelles techniques d'analyses d'efficacité statistique innovantes ont été mises au point pour assurer une fréquence d'échantillonnage optimale pour la collecte de données. Également, une nouvelle approche fondée sur le risque dans les bassins est actuellement en cours d'élaboration; elle permettra l'optimisation des sites de surveillance de la qualité de l'eau afin de surveiller les zones où les impacts des activités industrielles et humaines sont les plus importants. Ces outils scientifiques transformeront la façon de mener le programme national de surveillance de la qualité de l'eau dans les années à venir.

Pour obtenir plus d'information sur les activités de surveillance de l'eau faisant partie du Plan, veuillez consulter l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=D87FA775-1&news=DC1E489F-7A47-4241-96D3-2E37344833B6.

de la Colombie-Britannique au Nouveau-Brunswick. L'objectif est de protéger les écosystèmes et d'éviter les inondations, tout en fournissant suffisamment d'eau pour combler les besoins économiques que ces cours d'eau importants appuient.

- renforcer la surveillance de la qualité de l'eau à l'aide d'une approche fondée sur le risque et d'outils mis au point dans le cadre du plan d'action ministériel en réaction au Rapport de l'automne 2010 du Commissaire à l'environnement et au développement durable
- collaborer avec d'autres ministères fédéraux, afin d'appuyer la surveillance des ressources aquatiques dans le Nord, par exemple, en fournissant les données hydrologiques dans l'Arctique et en contribuant à l'évaluation des impacts des changements climatiques

À l'échelle internationale, le Ministère continuera de participer aux activités internationales relatives aux programmes hydrométriques et d'en tirer profit, notamment grâce :

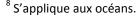
- aux travaux bilatéraux avec les États-Unis (*U.S. Geological Survey et la National Oceanic and Atmospheric Administration*) sur la formation hydrométrique et les percées technologiques comme les outils permettant de mesurer la profondeur de l'eau et les débits des cours d'eau
- aux travaux multilatéraux, en s'acquittant des obligations du Canada à l'égard de l'Organisation météorologique mondiale dans le cadre de travaux avec la Commission pour l'hydrologie (CHy) sur les systèmes de base en hydrologie, en analyse de la fréquence des inondations et en renforcement des capacités, pour ne nommer que quelques activités.

Parmi les avantages nationaux et internationaux figurent le transfert de technologies en hydrologie et en hydrométéorologie, le partage de données et de renseignements nécessaires pour gérer l'eau de surface et les ressources en eau, et l'appui à la recherche sur les tendances, la variabilité et les changements climatiques.

Les activités de ce programme contribuent également au « Thème II : Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau » de la Stratégie fédérale du développement durable :

Tableau de la Stratégie fédérale du développement durable (SFDD) 2010-2013

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de	Cibles de la SFDD
	la SFDD	
Objectif 3 : Qualité de l'eau –	Changements annuels à la	Cible 3.8 : Qualité de l'eau de mer –
Protéger et améliorer la qualité de	classification recommandée des	Réduire les risques pour les Canadiens
l'eau pour qu'elle soit propre, saine	aires de croissance des	et les incidences sur le milieu maritime
et sécuritaire pour tous les	mollusques en fonction des	posés par la pollution causée par les
Canadiens et qu'elle soutienne des	mesures de qualité de l'eau	activités terrestres
écosystèmes sains	historiques ⁸	





Objectif 4 : Disponibilité de l'eau – Améliorer l'information pour que les Canadiens puissent gérer et utiliser les ressources en eau d'une manière qui cadre avec la durabilité de la ressource Consommation d'eau par les principaux secteurs selon les relevés sur l'utilisation de l'eau Cible 4.1 : Gestion et utilisation des ressources en eau – Promouvoir la conservation et l'utilisation avisée de l'eau pour réaliser une réduction de 30 % ou une efficacité accrue de l'utilisation de l'eau dans divers secteurs d'ici 2025 (d'après les niveaux d'utilisation de l'eau en 2009) 9

Remarque : en 2013-2014 le gouvernement finalisera le second cycle triennal de la SFDD (2013-2016), qui fournira la base aux fins de rapport sur le rendement débutant avec le rapport de rendement de fin d'exercice pour 2013-2014.

Programme 1.3 : Écosystèmes durables

Description du programme

L'objectif de ce programme est de préserver les écosystèmes du Canada à long terme en travaillant en collaboration avec la population, les différents paliers gouvernementaux et le secteur privé en leur fournissant les renseignements environnementaux et les outils nécessaires afin qu'ils puissent tenir compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux dans leurs décisions et leurs actions, y compris par le biais d'évaluations environnementales. L'approche écosystémique de la gestion environnementale met l'accent sur le maintien de la capacité d'un système dans son

Avantages pour les Canadiens

Grâce à des ententes de partenariat, le Ministère fait directement profiter les intervenants de stratégies, d'information, d'outils et de financement pour les aider à protéger les écosystèmes à travers le Canada. Cette collaboration et ce partage permettent une meilleure intégration des enjeux environnementaux à la prise de décision et contribue à améliorer la durabilité des écosystèmes du Canada à long terme, permettant ainsi aux Canadiens de profiter d'avantages économiques et sociaux.

ensemble de produire des biens et services écologiques, tels que des ressources en eau, de l'air et de l'eau de qualité et des ressources génétiques, lesquels soutiennent notre économie, notre sécurité, notre santé et notre bien-être. Ce programme est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies en matière de durabilité d'Environnement Canada, de l'information appuyant l'établissement de priorités intégrées à l'échelle de l'écosystème, de l'engagement communautaire dans l'assainissement des sites, de l'engagement des jeunes et de la recherche et l'élaboration de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Le programme vise à faciliter la planification interdisciplinaire et intersectorielle ainsi que l'échange de l'information entre les partenaires. Les contributions à l'appui d'écosystèmes durables sont utilisées comme une composante de ce programme.

Programme 1.3 : Écosystèmes durables			
Résultats attendus	Indicateurs du rendement	Cibles	
Les Canadiens gèrent les ressources écosystémiques de façon à favoriser la durabilité de l'écosystème	Pourcentage des écosystèmes canadiens où la santé de l'écosystème a été évaluée comme stable ou en voie d'amélioration	À déterminer	

⁹ Environnement Canada fournira une expertise hydrologique en vue de surveiller les débits d'eau et d'influer sur les cours d'eau connexes touchés par la *Loi sur la protection des eaux transfrontalières*.

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	66,9	71,9	75,9	68,5
Moins : revenus disponibles	(0,3)	(0,3)	(0,0)	(0,0)
Dépenses nettes	66,6	71,6	75,9	68,5

^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes

Ressources humaines (équivalent temps plein — ETP)**

2013-2014	2014-2015	2015-2016
346	319	308

^{**} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes. Les chiffres d'ETP incluent les étudiants.



Faits saillants de la planification



Approche complète en matière de gestion écosystémique

Environnement Canada continuera de participer à une approche écosystémique en matière de gestion environnementale avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux et autres groupes en vue d'évaluer l'état des écosystèmes du Canada et de s'attaquer ensemble aux pressions et aux menaces dont sont victimes les principaux écosystèmes.

Assainissement du récif Randle, au port

Effort coordonné au sein des écosystèmes prioritaires

Par l'entremise du Cadre de gestion de l'Initiative écosystémique prioritaire et en collaboration avec des partenaires à l'échelle du Canada, Environnement Canada s'efforce de gérer efficacement les ressources en eau douce et les ressources marines grâce à l'élaboration de politiques et de stratégies et à la détermination de priorités à l'échelle écosystémique. Les efforts de gestion des écosystèmes du Ministère sont étroitement liés à ses travaux en science et en surveillance à l'appui de l'eau propre (voir Programme 1.2, page 25).

En 2013–2014, la gestion du bassin des Grands Lacs, du fleuve St-Laurent et d'autres initiatives écosystémiques se poursuivront. Voici ce que fera le Ministère :

- terminer les négociations pour l'Accord Canada-Ontario de 2013 à 2017 pour la mise en œuvre de l'accord modifié (2012) relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et l'initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs pour traiter les problèmes complexes d'algues toxiques, nuisibles et récurrentes dans les Grands Lacs et dans le cadre de partenariats, procéder à l'assainissement du récif Randle dans le port de Hamilton (voir l'encadré)
- continuer de mettre en œuvre l'Accord Canada-Québec concernant le St-Laurent de 2011 à 2026.
 Environnement Canada, de concert avec 17 autres ministères et organismes provenant des deux gouvernements, mènera 48 projets visant à s'attaquer à trois enjeux prioritaires dans le St-Laurent : conservation de la biodiversité, emplois durables et qualité de l'eau

Assainissement du récif Randle, au port de Hamilton

Le gouvernement du Canada dirigera l'assainissement du récif Randle au port de Hamilton, l'un des sites de sédiments les plus contaminés au Canada. Le récif Randle comporte des sédiments contaminés aux produits chimiques toxiques et aux métaux lourds, résultat d'activités industrielles pendant longtemps qui ont depuis cessé. L'assainissement du récif Randle constitue la dernière étape du rétablissement du port de Hamilton de sorte qu'on pourra ensuite le retirer de la liste des secteurs préoccupants en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. D'autres partenaires participent à l'initiative, dont la province de l'Ontario, les villes de Hamilton et de Burlington, l'Autorité portuaire de Hamilton, U.S. Steel Canada et la municipalité régionale de Halton.

- honorer l'engagement du budget de 2012 de poursuivre les améliorations de la qualité de l'eau et de la santé de l'écosystème grâce à la mise en œuvre de stratégies de rétablissement en vue de contribuer à l'assainissement de l'eau du lac Simcoe
- contribuer au projet de mise en œuvre du plan du sous-bassin versant du ruisseau Scanlon de l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe afin d'améliorer la qualité de l'eau, les communautés de poissons et la capacité du lac à soutenir les activités récréatives et touristiques
- réaliser la Phase II (2012-2017) de l'initiative du bassin du Lac Winnipeg en partant des réalisations scientifiques de la Phase I (2008-2012) et prendre les mesures pour régler les problèmes de qualité de l'eau, telles que la mise en œuvre d'activités de recherche et de surveillance ciblées dans le bassin versant et l'intensification des efforts de collaboration avec les autres gouvernements à l'intérieur du bassin versant
- dans la région de l'Okanagan et de la mer de Salish, les occasions de collaboration relatives aux sciences, à la surveillance et aux indicateurs sur des enjeux tels que l'évaporation des lacs et la durabilité qui incorporent le savoir traditionnel des Premières Nations se poursuivent
- pour les écosystèmes de l'Atlantique, poursuivre la collaboration avec les autres partenaires régionaux pour faire progresser les efforts de conservation et de rétablissement d'importants habitats, améliorer la qualité de l'eau et mieux répondre aux impacts des changements climatiques grâce à des mécanismes tels que le Plan d'action 2012-2017 du Conseil du Golfe du Maine sur le milieu marin Canada—États-Unis et l'Annexe sur l'eau du Protocole d'entente de l'Atlantique sur la coopération environnementale.

Environnement Canada fournit un leadership fédéral dans le cadre des deux initiatives horizontales suivantes :

Stratégies de développement durable

Environnement Canada est chargé de mettre en œuvre la *Loi fédérale* sur le développement durable et oriente l'élaboration et la mise en œuvre (y compris le suivi et la production de rapports) de la <u>Stratégie fédérale du développement durable (SFDD)</u>viii, présentée au Parlement tous les trois ans. En 2013-2014, le Ministère déposera au Parlement le prochain cycle de la SFDD, qui couvrira la période de 2013 à 2016.

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Le Ministère publie des renseignements environnementaux par l'entremise des <u>Indicateurs canadiens de durabilité de</u> <u>l'environnement (ICDE)</u> et continuera de suivre les progrès réalisés par rapport à ces indicateurs (voir l'encadré). Le Ministère continuera également de les mettre à jour et de les améliorer en 2013-2014 pour en arriver à couvrir l'ensemble des indicateurs de la SFDD.

Appui à la gestion écosystémique par le biais d'évaluations environnementales

Le développement industriel et la mise en valeur des ressources sont des facteurs essentiels de la croissance économique au Canada, mais ils peuvent également nuire à la

Évaluer l'état de l'environnement et en faire état

Les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) mesurent les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie fédérale du développement durable, et présentent aux Canadiens l'état de l'environnement. Les ICDE sont préparés par Environnement Canada, avec l'aide de Santé Canada, Statistique Canada, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que d'autres organisations et ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Les données et les renseignements des ICDE décrivent les tendances au Canada et les progrès réalisés quant aux enjeux stratégiques des changements climatiques, de la qualité de l'air, de la qualité et de la disponibilité de l'eau, et de la protection de la nature—ainsi que les liens avec les principaux facteurs sociaux et économiques. Les indicateurs se fondent sur une méthodologie rigoureuse et des données de qualité élevée et régulièrement accessibles tirées de relevés et de réseaux de surveillance.

durabilité des écosystèmes s'ils ne sont pas gérés avec soin. Grâce aux évaluations environnementales, le gouvernement dispose d'un puissant outil de planification qui permet d'assurer que le développement se fait sans nuire à la santé écosystémique. Environnement Canada participe à d'importantes évaluations environnementales, comme les oléoducs et les gazoducs, les activités minières et les projets de développement urbain, fournissant des conseils et un appui fondés sur la science aux comités mixtes chargés de revoir une grande variété de développements. Par l'entremise du comité de coordination des SM, le Ministère continue d'apporter une perspective interministérielle au travail d'évaluations environnementales. Cela permet à Environnement Canada d'influer sur la durabilité des projets qui sont les plus essentiels pour l'économie du Canada.

Les activités de ce programme contribuent également au « Thème II : Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau » de la Stratégie fédérale du développement durable :

Tableau de la Stratégie fédérale du développement durable (SFDD) 2010-2013

Objectifs de la SFDD	Indicateurs de rendement de la	Cibles de la SFDD
	SFDD	
Objectif 3 : Qualité de l'eau – Protéger et améliorer la qualité de l'eau pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les	Pour les secteurs préoccupants des Grands Lacs, faire le suivi des changements concernant la situation des utilisations bénéfiques de « altérée » ou « nécessite une évaluation approfondie » à « non altérée » ou à « rétabli »	Cible 3.1 : Qualité de l'eau douce – Prendre les mesures fédérales afin de restaurer les utilisations bénéfiques dans les secteurs canadiens préoccupants dans les Grands Lacs d'ici 2020
Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains	Indicateurs écosystémiques alignés avec les objectifs généraux et spécifiques de l'Accord Canada—États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	Cible 3.2 : Qualité de l'eau douce – Contribuer à la restauration et à la protection des Grands Lacs en élaborant des objectifs et des stratégies pour la gestion des éléments nutritifs dans les Grands Lacs d'ici 2015, et les faire accepter à l'échelle binationale
	Évaluation et production de rapports sur les indicateurs de santé de l'écosystème aquatique alignées avec les objectifs de l'Accord Canada-Québec concernant le fleuve St-Laurent	Cible 3.3 : Qualité de l'eau douce – Prendre les mesures fédérales pour réduire les polluants et rétablir les utilisations bénéfiques dans les zones sensibles du fleuve Saint-Laurent d'ici 2016
	Réductions estimatives des éléments nutritifs dans le lac Simcoe	Cible 3.4 : Qualité de l'eau douce – Réduire l'apport en éléments nutritifs dans le lac Simcoe d'ici 2012
	Indicateurs en cours d'élaboration	Cible 3.5 : Qualité de l'eau douce – D'ici 2012, par des collaborations stratégiques et une augmentation des connaissances scientifiques, contribuer à l'établissement de cibles pour réduire les éléments nutritifs dans le lac Winnipeg et son bassin afin d'appuyer la durabilité du lac

Remarque: en 2013-2014 le gouvernement finalisera le second cycle triennal de la SFDD (2013-2016), qui fournira la base du rapport sur le rendement débutant avec celui de fin d'exercice pour 2013-2014.

Veuillez noter que le Programme 1.4 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune est décrit à la page 45.



Résultat stratégique 2	
------------------------	--

La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat

Indicateurs de rendement	Objectifs
Indice d'avertissement météorologique (un indice	7,6 sur une échelle allant de 0 à 10, d'ici 2015
pondéré de l'à-propos et de l'exactitude d'un	(amélioration de 1,3 % de la valeur actuelle)
avertissement météorologique)	

Programmes du résultat stratégique 2 :

2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens Description du programme

Ce programme fournit des prévisions et des avertissements fiables, précis et opportuns ainsi que des renseignements météorologiques et environnementaux afin de prévoir les risques et les possibilités relatifs aux conditions changeantes de la météo, de l'eau, de la qualité de l'air et du climat, de les gérer

et de s'y adapter. Il fait appel à la surveillance, à la recherche, à la production et à la prestation de services, sur les fondements de données scientifiques fiables, afin d'aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour protéger leur santé, leur sécurité et leur prospérité économique. Comme un effort mondial est nécessaire pour surveiller, comprendre et prévoir les conditions météorologiques, aquatiques et climatiques, de la qualité de l'air et des glaces océaniques en perpétuel changement, ce programme procure un soutien à différents collaborateurs au Canada et partout dans le monde, et dépend d'eux. Ses principaux partenaires sont l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies et son Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que les

Avantages pour les Canadiens

Environnement Canada s'efforce de maintenir et de fournir des prévisions de qualité sur les conditions météorologiques, aquatiques et climatiques, sur la qualité de l'air et les glaces afin d'aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées et de mieux s'adapter aux risques météorologiques et environnementaux auxquels ils sont confrontés. Les services météorologiques et environnementaux du Ministère font en sorte que les Canadiens ont accès à des prévisions et à des avertissements fiables, opportuns et précis concernant les températures extrêmes et les dangers mettant potentiellement leur vie en danger.

médias, les universités et tous les ordres de gouvernement du Canada. Le programme aide le Ministère à respecter les obligations et les responsabilités qui lui sont conférées par la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur les renseignements en matière de modification du temps, la Loi sur la gestion des urgences (2007), la Convention de l'Organisation météorologique mondiale et les protocoles d'entente conclus avec des organismes météorologiques nationaux et les agences spatiales. Ce programme fournit également des prévisions et des renseignements en cas d'urgences environnementales associées à la libération de matières toxiques et radioactives dans l'atmosphère. Des subventions et des contributions à l'appui des Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens sont utilisés comme des éléments de ce programme.

Résultats attendus	ologiques et environnementaux pour Indicateurs de rendement	Objectifs
	Pourcentage de la population d'une	
Les Canadiens utilisent les services	région visée par un avertissement	·
météorologiques et	qui déclare avoir vu ou entendu un	
environnementaux	récent avertissement	
d'Environnement Canada.	météorologique et qui a pris des	
	mesures en conséquence.	
Les Canadiens comprennent les renseignements sur les conditions météorologiques, aquatiques et	Pourcentage de la population qui comprend les renseignements sur le refroidissement éolien.	À déterminer
climatiques changeantes et les	Pourcentage des populations	De 10 à 20 % de la population
risques pour la santé et la sécurité	sensibles ciblées ¹⁰ des régions	sensible (l'écart est dû à une
qui y sont associés.	sélectionnées qui reçoivent des	variation régionale) d'ici 2016.
	renseignements sur la cote air	
	santé (CAS) qui a) établit des	
	changements de comportement	
	potentiels en réaction aux niveaux	
	de CAS actuels ou prévus,	
	conformément aux messages	
	sur la santé, ou qui b) établit des	
	changements de comportement	
	concrets en réaction aux niveaux	
	de CAS actuels ou prévus,	
	conformément aux messages	
	sur la santé	

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Dépenses budgétaires totales (budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	161,1	156,1	161,5	162,3
Moins les recettes disponibles	(2,5)	(2,5)	(2,4)	(2,4)
Dépenses nettes	158,5	153,5	159,1	159,9

^{*} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)**

2013-2014	2014-2015	2015-2016
979	977	967

^{**} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'ETP comprend les étudiants.

¹⁰ Les populations sensibles à la CAS sont composées de personnes qui présentent des affections respiratoires ou cardiovasculaires, les jeunes enfants, les personnes âgées et celles qui pratiquent des activités en plein air.





Faits saillants de la planification

Services météorologiques et environnementaux de qualité pour les Canadiens

Les travaux effectués par Environnement Canada en vue de fournir des services météorologiques et environnementaux de qualité aux Canadiens demeureront une priorité en 2013-2014. Les principales activités de recherche et opérationnelles du Ministère lui permettent de fournir des renseignements, des observations, des prévisions et des avertissements météorologiques, aquatiques et environnementaux 24 heures par jour, tous les jours, dans les deux langues officielles, afin de combler les besoins des Canadiens en matière de sécurité et de développement économique. L'investissement constitue également le fondement sur lequel sont conçus et prodigués des services adaptés à des utilisateurs ciblés (consulter 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés).

En 2013-2014, le Ministère poursuivra la transformation et le renouvellement de ses services météorologiques et environnementaux afin d'assurer leur viabilité à long terme, en mettant l'accent sur un certain nombre d'initiatives clés :

- Continuer d'établir et d'officialiser le partenariat d'Environnement Canada avec Services partagés Canada (SPC) pour collaborer aux principaux services de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) et maintenir la capacité du superordinateur, qui est vital pour fournir des prévisions et des avertissements météorologiques de même que des renseignements environnementaux (comme des données climatiques) et pour maintenir les services TI essentiels à la mission
- Grâce aux investissements reçus par le truchement du budget 2011, aller de l'avant avec l'acquisition des principales mises à niveau et les réparations à apporter au réseau de radars
- Poursuivre les principaux projets de transformation interne. Cela comprendra l'élaboration et la mise en œuvre des premières phases du système de prévisions météorologiques de nouvelle génération du Ministère; ce système vise à améliorer la production et la diffusion des renseignements et des prévisions météorologiques ainsi qu'à fournir aux prévisionnistes de nouveaux outils et des processus issus des avancées scientifiques et technologiques. De plus, l'accent sera mis sur l'essai et l'apport d'améliorations essentielles au système d'avertissement météorologique pour la prévision des températures estivales extrêmes
- Poursuivre l'élargissement du service Cote air santé (CAS), une initiative du Programme réglementaire sur la qualité de l'air du gouvernement du Canada, qui facilite les décisions des Canadiens en matière de santé, l'accent étant mis sur les communautés du Nord
- Exploiter les possibilités de partenariat avec des intervenants, dont le comité fédéral sur la géomatique et les observations de la Terre, par la mise de l'avant du plan stratégique de surveillance en vue de consolider, de rationaliser et d'obtenir des économies, surtout en matière de surveillance et de gestion des données

Services météorologiques aux Canadiens

Environnement Canada surveille plus de neuf millions de kilomètres carrés de terres canadiennes et d'eaux adjacentes. Chaque année, le Ministère fournit aux Canadiens:

- 1,5 million de prévisions météorologiques;
- 10 000 avertissements de températures extrêmes;
- des millions d'observations sur les conditions atmosphériques et aquatiques;
- 500 000 prévisions pour l'aéronautique;
- 200 000 prévisions maritimes, l'état des glaces et de la mer.

Se préparer aux Jeux panaméricains de 2015

Fort de ses réalisations dans la prestation de services météorologiques spécialisés durant les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver, Environnement Canada se prépare à fournir des services similaires pour les Jeux panaméricains qui se tiendront à Toronto en 2015. Les services comprendront des prévisions et des avertissements météorologiques ainsi que des séances d'information afin de favoriser la sécurité du public et de combler les besoins pour une variété de renseignements météorologiques.

Générer et diffuser de nouvelles connaissances et des données sur les changements et les variabilités climatiques en élaborant des modèles informatiques et des scénarios climatiques qui facilitent les prévisions des variations climatiques saisonnières et à long terme; poursuivre les recherches sur les variables relatives à la cryosphère (neige et glace) et la surface terrestre afin de rester à l'affût des processus surface-atmosphère dans les modèles climatiques; et poursuivre les observations des gaz à effet de serre et des aérosols afin d'établir des bases de référence pour ces substances

Sur le plan international, le Ministère continuera de tirer profit de l'expertise scientifique en prenant part à des partenariats multilatéraux, comme avec l'Organisation météorologique mondiale, et des organismes météorologiques et hydrologiques nationaux de grande envergure, comme la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis. La collaboration à des dossiers de grande priorité comme l'eau, le Nord et les services climatiques (notamment par les progrès accomplis par le Cadre mondial pour les services climatologiques) souligne la crédibilité du Ministère en tant que chef de file dans le domaine des sciences météorologiques et sa capacité à fournir des services météorologiques aux Canadiens.

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés Description du programme

Ce programme fournit aux secteurs visés et à leurs organismes de réglementation les outils et les renseignements essentiels à la prise de décisions relatives aux changements climatiques pour les aider à prévoir les risques et les possibilités créés par les conditions météorologiques et climatiques changeantes, les gérer et s'y adapter. Il fait appel à la surveillance, à la recherche, à la production et à la prestation de services en vue de faciliter, pour les secteurs visés, la prise des décisions durables face aux conditions météorologiques, aquatiques et climatiques changeantes. Il procure des observations, des prévisions et des avertissements fiables, précis et opportuns, sur une base ininterrompue, qui s'accompagnent d'autres outils adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs. Il repose sur diverses collaborations, au Canada même (y compris avec d'autres ministères gouvernementaux et des organismes provinciaux) et à l'échelle internationale, avec l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation de l'aviation civile internationale ainsi que des institutions gouvernementales américaines. Ce programme aide le Ministère à respecter les obligations et les responsabilités qui lui sont conférées par la Loi sur le ministère de l'Environnement et la Convention de l'Organisation météorologique mondiale; aide d'autres ministères gouvernementaux à respecter leurs obligations dans l'application de la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur les océans et la Loi sur les pêches; et appuie les protocoles d'entente conclus avec Transports Canada, la Défense nationale et différents organismes provinciaux.

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	
Les secteurs visés disposent des	Niveau combiné de satisfaction	7,5 sur 10 permanents	
renseignements et des services	des principaux clients du Service		
météorologiques et	météorologique du Canada		
environnementaux nécessaires	(SMC) ¹¹ , à partir de l'énoncé « les		
pour fonctionner de façon	services fournis par SMC		
efficiente et sécuritaire	répondent à mes besoins »		

¹¹ Les principaux clients comprennent NAV CANADA, le ministère de la Défense nationale et la Garde côtière canadienne.

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Dépenses budgétaires totales (budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	64,9	64,9	65,2	60,2
Moins les recettes disponibles	(39,4)	(39,4)	(39,6)	(39,3)
Dépenses nettes	25,5	25,5	25,5	20,9

Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)**

2013-2014	2014-2015	2015-2016
474	478	444

^{*} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre l'ETP comprend les étudiants.



Faits saillants de la planification

Services météorologiques et environnementaux de qualité pour les utilisateurs ciblés

L'investissement qu'Environnement Canada fait dans la technologie, la génération de données, les services de base et l'infrastructure lui permet aussi de fournir des services météorologiques et climatologiques spécialisés à des secteurs économiques et commerciaux sensibles à la météo, comme l'énergie, les pêches et l'exploitation des ressources. Les services météorologiques éclairent les décisions tactiques et stratégiques, et sont essentiels à la sécurité, à la rentabilité et à la résilience économique des opérations de ces secteurs. Le fait de disposer de l'infrastructure spécialisée et de la technologie nécessaires pour fournir des services météorologiques aux Canadiens, auquel s'ajoute la crédibilité du Ministère en tant que principal fournisseur dans le domaine de la science météorologique, évite à des utilisateurs qui n'appartiennent pas à Environnement Canada de devoir tenir à jour des systèmes parallèles, ce qui entraîne des économies pour les Canadiens.

Les principales activités que le Ministère entreprendra en 2013-2014 pour les utilisateurs ciblés comprennent les suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre de l'initiative sur les zones météorologiques de l'Arctique (METARE), dont l'agrandissement de l'infrastructure (voir l'encadré)
- Renouveler les ententes avec la Garde côtière canadienne pour qu'Environnement Canada continue de lui fournir des prévisions et des services météorologiques maritimes et concernant l'état des glaces en vue de favoriser la sécurité du transport maritime et de soutenir les activités de la Garde côtière canadienne, particulièrement dans le Nord
- Poursuivre la prestation de services météorologiques pour le ministère de Défense nationale (MDN), dont les activités qui permettent d'assurer la pleine capacité opérationnelle du nouveau Centre météorologique interarmées de la base des Forces armées de Gagetown (Nouveau-Brunswick)
- Continuer de fournir à NAV CANADA des prévisions et des services météorologiques de qualité, pertinents et opportuns pour l'aéronautique, selon les modalités d'un contrat renouvelé

Expansion des services maritimes et des glaces dans l'Arctique

Environnement Canada élargit les services maritimes et des glaces prodigués à l'échelle nationale afin de fournir une gamme complète de renseignements météorologiques et des glaces pour deux nouvelles zones météorologiques (METARE) composées des eaux de l'Arctique canadien (comprenant le passage du Nord-Ouest), une portion des eaux internationales du Haut-Arctique, de même que les eaux au nord de l'Alaska et celles longeant la côte ouest du Groenland. Pour améliorer son infrastructure de surveillance, le Ministère déploiera d'ici 2015 quelque 30 nouvelles bouées dérivantes sur la glace et dans l'eau et des balises sur la glace – dont plus d'une douzaine sont déjà en place.

Résultat stratégique 3 :

Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont

Indicateurs de rendement	Objectifs
Émissions canadiennes de gaz à effet de serre (équivalents de dioxyde de	L'objectif national du Canada est
carbone) en mégatonnes	d'atteindre une réduction de 17 %,
	d'ici 2020, par rapport aux niveaux
	de 2005
Qualité de l'air ambiant au Canada (particules fines [PM _{2,5}])	30 microgrammes par mètre cube
	(µg/m³) par année

Programmes du résultat stratégique 3 :

3.1 Gestion des substances et des déchets

3.2 Changements climatiques et qualité de l'air

3.3 Promotion de la conformité et application de

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

Description du programme

Les activités entreprises dans le cadre de ce programme réduisent les menaces que font peser la pollution et les déchets découlant des activités humaines sur la santé et l'environnement. Le programme évalue les risques pour la santé et l'environnement que posent des substances ayant déjà un usage commercial (substances existantes) et celles qu'on propose d'introduire au Canada (nouvelles substances). De plus, il élabore et met en place des mesures pour prévenir ou gérer les risques posés par ces substances et ces déchets. Les contributions qui facilitent la Gestion des substances et des déchets sont utilisées en tant que composantes de ce programme.

Avantages pour les Canadiens

Environnement Canada s'efforce de réduire les menaces et les impacts environnementaux des substances et des déchets nocifs, grâce à l'évaluation, à des mesures de gestion des risques et à des activités de délivrance de permis ou de surveillance. Ces activités favorisent la prévention de la pollution et la prise de mesures hâtives ou d'atténuation des substances nocives, ce qui réduit les risques posés à l'environnement et aux Canadiens. La gestion ou l'élimination des substances et des déchets nocifs est l'élément clé qui permet de réduire l'exposition à ces menaces pour les générations actuelles et futures.

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	
Les menaces que font	Pourcentage des régions de drainage où les lignes	EDP:	
peser les substances	directrices canadiennes ou fédérales en matière de	80 % en 2014-2015	
toxiques et les déchets	qualité de l'environnement ne sont pas dépassées		
sur les Canadiens et	pour les substances sélectionnées qui sont	PFOS	
leurs effets sur	présentes dans les sédiments, l'eau ou le biote	80 % en 2013-2014	
l'environnement sont	Substances actuellement signalées en raison de cet		
réduits	indicateur :		
	éther diphénylique polybromé (EDP)		
	 perfluorooctanesulfonate (PFOS) 		

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Dépenses budgétaires totales (budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	76,1	76,7	70,5	69,5
Moins les recettes disponibles	(2,2)	(2,2)	(2,0)	(1,9)
Dépenses nettes	73,9	74,6	68,5	67,5

Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)**

2013-2014	2014-2015	2015-2016
590	570	564

^{*} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre l'ETP comprend les étudiants.



Faits saillants de la planification

Exécution du Plan de gestion des produits chimiques

Le lancement du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), en 2006, a placé le Canada en position de chef de file mondial en matière de gestion des produits chimiques et lui a permis de s'acquitter de son obligation internationale, relative à la gestion des produits chimiques au Canada d'ici 2020. Environnement Canada, en partenariat avec Santé Canada, poursuivra la mise en œuvre du PGPC. Au cours des 4 prochaines années, le Ministère effectuera des évaluations des risques sur environ 1 500 substances et prendra des mesures pour gérer les risques selon les besoins. Ces substances constituent la moitié des substances prioritaires restantes pour lesquelles on a déterminé que des évaluations plus approfondies étaient nécessaires à la fin du processus de classification imposé par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE 1999), en 2006. Environnement Canada poursuivra aussi l'évaluation de nouvelles substances chimiques afin de s'assurer de leur innocuité avant qu'elles fassent leur entrée sur le marché canadien; effectuera des recherches sur les substances, comme celles qui perturbent la fonction hormonale; améliorera la sécurité des produits au Canada.

Le PGPC est une approche intégrée pangouvernementale qui comporte une action rapide sur des substances prioritaires ainsi que la prévisibilité commerciale et la confiance du public. Les travaux en cours en 2013-2014 comprendront les suivants :

- Réaliser des recherches ciblées sur des substances et des questions prioritaires du PGPC et de la LCPE 1999 et publier les évaluations provisoires ou finales des substances existantes hautement prioritaires sur le site Web de la gestion des produits chimiques
- Entreprendre des activités intégrées de suivi environnemental et de surveillance des produits chimiques prioritaires dans l'air, l'eau, les sédiments, les poissons, les oiseaux et les eaux usées afin de détecter et de caractériser les changements environnementaux
- Poursuivre la mise au point et l'utilisation d'instruments, comme des règlements et des codes de pratique pour la gestion des risques posés par des substances nocives

Participer à des initiatives internationales qui soutiennent les efforts internes de saine gestion des produits chimiques (p. ex. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, et Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation)

Le Ministère continuera d'exécuter les programmes pour prévenir la pollution, ainsi que pour gérer et réduire les déchets. Les plans pour 2013-2014 comprennent ce qui suit :

- Mettre en application le Règlement sur les urgences transfrontalières. environnementales, le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (de la LCPE 1999 et de la Loi sur les pêches) et les accords sur les avis environnementaux connexes en vue de permettre la transmission opportune au Ministère des renseignements sur la pollution accidentelle
- Mettre en application le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (voir l'encadré précédent), poursuivre l'élaboration d'un programme sur les eaux usées qui comporte un élément de surveillance des effets environnementaux et établir des normes appropriées pour les conditions climatiques extrêmes observées dans le Nord, faire progresser la mise en œuvre des programmes de réglementation sur la prévention de la pollution qui visent à réduire les déchets dangereux dans plusieurs secteurs (notamment l'exploitation minière et les pâtes et papiers) et à terminer la règlementation des produits contenant du mercure
- Maintenir l'exécution continue du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux (PASCF) en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, et s'acquitter de la responsabilité d'Environnement Canada en tant que gardien pour la gestion de ses sites contaminés. En 2013-2014, le Ministère exécutera sept projets d'assainissement et huit projets d'évaluation
- Participer aux efforts du Canada pour prévenir la pollution en mer (protocole de Londres), s'acquitter des obligations imposées par la LCPE 1999 sur le contrôle de l'immersion en mer ainsi que de celles imposées par la Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique (LPEA) pour garder la région de l'Antarctique propre et sécuritaire

Réglementation et production de rapports sur les eaux usées

Environnement Canada continuera la mise en application du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées, entré en vigueur en 2012, afin qu'un traitement secondaire des eaux usées soit effectué partout au pays. Le Ministère collaborera avec les provinces pour rationaliser l'administration du Règlement et éviter la duplication, lorsque la chose est possible, y compris la mise en place d'un système électronique de production de rapports réglementaires sur les eaux usées.

Les normes du Canada sont en harmonie avec celles des États-Unis et de l'Union européenne, et assurent une coordination encore plus efficace entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne la qualité des eaux

Partenariat en action – Prise en charge des sites contaminés - PASCF

Établi en 2005, le Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux (PASCF) est un programme horizontal qui procure des fonds à 16 ministères fédéraux, organismes et sociétés d'État (appelés gardiens) pour l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés; et à 4 ministères fédéraux qui fournissent une expertise de soutien aux gardiens. En octobre 2012, le ministre Kent a annoncé le lancement de la phase II du PASCF, qui injecte un milliard de dollars en trois ans (de 2011 à 2014) pour la tenue d'activités d'assainissement dans environ 1 100 sites hautement prioritaires ainsi que d'activités d'évaluation dans 1 650 autres sites. Pour connaître l'inventaire des sites contaminés fédéraux, veuillez visiter ce site Web^x. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les résultats attendus et les dépenses prévues pour chaque programme dans le tableau « Renseignements supplémentaires » du Rapport sur les plans et les priorités de 2013–2014 sur ce <u>site Web</u>^{xi}.

Les activités de ce programme contribuent aussi au « Thème I : Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air », au « Thème II : Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau » et au « Thème III : Protéger la nature » de la Stratégie fédérale de développement durable :

Tableau de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2010-2013

	SFDD	SFDD	SFDD
	But	Indicateur de rendement	Objectif
e	But 3 : Qualité de l'eau – La qualité de l'eau est protégée et améliorée pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.	Changement du pourcentage de réseaux d'assainissement qui atteignent les normes nationales en matière de qualité des effluents Réduction du chargement de matière exerçant une demande biologique en oxygène et de solides en suspension	Objectif 3.7 : Qualité de l'eau douce— Réduire les risques associés aux effluents des eaux usées d'ici 2020 en collaboration avec les provinces et les territoires
		Pourcentage des activités de surveillance de site d'immersion qui ne déclenchent pas de mesure de gestion du site	Objectif 3.9 : Qualité de l'eau de mer – Prévenir la pollution marine causée par l'immersion non contrôlée. S'assurer que l'immersion autorisée soit durable de manière à ce que 85 % des activités de suivi environnemental des sites d'immersion ne fassent pas ressortir la nécessité de prendre des mesures de gestion à l'égard des sites (comme leur fermeture)
(a)	But 2 : Pollution atmosphérique – Minimiser les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens puissent respirer de l'air pur qui appuiera également des écosystèmes sains.	Rejets canadiens de certaines substances contrôlées Pourcentage (ou nombre) de régions de drainage où les lignes directrices fédérales en matière de qualité de l'environnement ne sont pas dépassées	Objectifs 2.3 et 3.12 : Gestion des produits chimiques - Réduire les risques pour les Canadiens et les répercussions sur l'environnement attribuables aux substances toxiques à la suite d'une réduction des concentrations dans l'environnement et de l'exposition humaine
e	But 3 : Qualité de l'eau – La qualité de l'eau est protégée et améliorée pour qu'elle soit propre, saine et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle soutienne des écosystèmes sains.	pour les substances sélectionnées qui sont présentes dans les sédiments, l'eau ou le biote Degré d'exposition à des substances préoccupantes, par substance (pollution atmosphérique seulement) ¹³	à de telles substances ¹²
n	But 6 : Conservation et protection des écosystèmes/des habitats - Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.	Suivi des urgences environnementales	Objectif 6.5 : Gestion des menaces pour les écosystèmes - Réduire la fréquence et les conséquences des urgences environnementales qui frappent le Canada ¹⁴

Remarque : En 2013-2014, le gouvernement terminera le deuxième cycle de trois ans de la SFDD (2013-2016), qui servira de fondement aux rapports de rendement commençant avec le rapport de rendement de fin d'année de 2013-2014.

¹² Ces deux objectifs sont codirigés par le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé.

¹³ Cet indicateur est produit par Santé Canada.

¹⁴ D'autres ministères fédéraux et d'autres ordres de gouvernement participent également à l'atteinte de cet objectif.

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

Description du programme

Ce programme vise à protéger la santé des Canadiens, l'état de l'environnement et l'économie des effets néfastes des polluants atmosphériques et des impacts des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'élaboration de règlements et d'autres mesures de contrôle qui s'attaquent aux émissions à effet de serre et améliorent la qualité de l'air. Les actions s'inspirent d'analyses scientifiques et économiques fondées sur des données probantes, ainsi que sur la surveillance des émissions et les renseignements les concernant. Le programme comportera une collaboration continue avec d'autres gouvernements et intervenants; des conseils d'experts, en matière de sciences et de technologies écologiques, d'évaluations et d'une gestion de programme à l'appui des décisions relatives à l'investissement

Avantages pour les Canadiens

L'approche collaborative d'Environnement Canada (à domicile et à l'étranger) pour la réglementation des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques favorise la protection de la santé des Canadiens et de leur environnement. Le Ministère fournit aussi des renseignements sur les émissions atmosphériques aux décideurs de tous les ordres de gouvernement ainsi qu'aux secteurs public et privé, ce qui favorise la prise de décisions éclairées qui profitent aux Canadiens. Environnement Canada analyse le rendement environnemental des nouvelles technologies émergentes et aide à faire en sorte que les programmes technologiques fédéraux optimisent les bienfaits environnementaux.

technologique et de l'élaboration de politiques et de règlements; et une coopération avec les États-Unis pour harmoniser les règlements sur les gaz à effet de serre selon les besoins, réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et faire progresser la mise au point de technologies propres. Le programme comportera également la participation aux négociations internationales visant à s'attaquer aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique transfrontalière, ainsi qu'aux processus bilatéraux et multilatéraux qui sont complémentaires aux négociations internationales ou soutiennent les positions et les objectifs du Canada dans les négociations internationales. Les contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air, la contribution au fonds multilatéral du protocole de Montréal, et les subventions pour la mise en œuvre du protocole de Montréal concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont utilisées comme un élément de ce programme.

Programme 3.2 : Change	Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs		
Les menaces que font	Émissions canadiennes de gaz à	L'objectif national du Canada est l'atteinte		
peser les polluants	effet de serre de sources cibles	d'une réduction de 17 %, d'ici 2020, par		
atmosphériques et les	ou réglementées	rapport aux niveaux de 2005		
émissions de gaz à effet de serre sur les Canadiens, leur santé	Émissions canadiennes de polluants atmosphériques de sources industrielles et mobiles	Diminution annuelle de la moyenne mobile sur 3 ans de toutes les substances suivies dans les deux secteurs		
et leur environnement sont réduits	Qualité de l'air ambiant au Canada (ozone troposphérique)	65 ppb permanent		

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Dépenses budgétaires totales (budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	180,1	180,3	230,6	115,9
Moins les recettes disponibles	(0,8)	(0,8)	(0,8)	(0,7)
Dépenses nettes	179,3	179,5	229,9	115,2

^{*} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)**

2013-2014	2014-2015	2015-2016
729	655	655

^{**} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'ETP comprend les étudiants.



Faits saillants de la planification

Approche de réglementation sectorielle pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Environnement Canada continuera l'élaboration et la mise en application d'une approche de réglementation secteur par secteur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) — comprenant les secteurs de l'économie étant d'importants émetteurs — en consultation avec les provinces, les territoires et les intervenants. Ces travaux tireront profit des progrès accomplis à ce jour pour s'acquitter de l'engagement pris par le Canda dans le cadre de l'Accord de Copenhague de réduire les émissions de GES de 17 % par rapport aux niveaux de 2005, d'ici 2020.

Les principaux points saillants des activités de 2013-2014 comprennent les suivants :

- Mettre en application le <u>règlement visant le secteur de l'électricité thermique au charbon</u>xii, publié dans la partie II de la *Gazette du Canada* en septembre 2012, et élaborer des règlements pour le pétrole et le gaz, les centrales électriques au gaz naturel, ainsi que les secteurs industriels qui sont d'importants émetteurs
- Collaborer étroitement avec les États-Unis concernant les normes de transport nord-américaines relatives aux émissions de GES, en terminant et en mettant en application les normes pour les véhicules lourds les modèles des années 2014 et plus, poursuivre la mise en application du règlement sur les véhicules légers pour les modèles des années 2011 à 2016 et terminer les ébauches de normes pour les modèles d'automobiles et de camions légers des années 2017 à 2025, qui ont été publiées dans la partie I de la Gazette du Canada en décembre 2012
- Poursuivre les recherches, la surveillance et la modélisation, donner des conseils sur les changements climatiques du Canada liés aux GES et aux aérosols, produire des déclarations et publier les <u>émissions de GES provenant d'installations émettant au moins 50 kilotonnes de dioxyde</u> de carbone par année^{xiii}, en collaboration avec des partenaires provinciaux
- Poursuivre la participation du Ministère aux programmes technologiques fédéraux (comme le Fonds municipal vert) qui sont en harmonie avec les priorités et les avantages pour l'environnement et le Ministère
- Œuvrer de concert avec les États-Unis et des partenaires internationaux pour réduire les polluants climatiques de courte durée, notamment le carbone noir, le méthane, l'ozone troposphérique et certains hydrofluorocarbures, ainsi que pour l'élaboration d'inventaires de GES et de polluants en vue de satisfaire aux exigences internationales et nationales en matière de déclaration
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires provinciaux pour gérer et élargir le système de « guichet unique » d'Environnement Canada, un système en ligne harmonisé pour la déclaration réglementaire des émissions atmosphériques (qui comprennent les GES), des rejets de polluants et des substances chimiques partout au Canada
- Gérer le Programme de vérification des technologies environnementales (VTE) du Canada, qui
 comprend la collaboration avec les provinces et les territoires en vue d'intégrer le processus de VTE
 à leurs décisions de gestion; faire participer les pays clés aux efforts visant à soutenir, par exemple,
 l'harmonisation internationale des protocoles d'évaluation et des méthodes de mises à l'essai; et

diriger l'élaboration d'une norme internationale 15 pour le Programme de VTE sous l'autorité de l'Organisation internationale de normalisation.

Système national de gestion de la qualité de l'air

Environnement Canada poursuivra sa collaboration avec les provinces, l'industrie et d'autres intervenants en vue de favoriser l'installation du nouveau système de gestion de la qualité de l'air (SGQA), qui inclut l'établissement de normes nationales pour la qualité de l'air extérieur et des exigences en matière d'émissions industrielles pour les principaux polluants atmosphériques.

Les plans pour 2013-2014 comprennent ce qui suit :

- Poursuivre l'élaboration, l'achèvement et la publication des instruments réglementaires et non réglementaires visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques provenant des principaux secteurs industriels
- Effectuer des recherches, de la surveillance et une modélisation essentielles concernant la qualité de l'air en vue de caractériser les polluants atmosphériques prioritaires, de déterminer les tendances et de prédire la qualité de l'air et diffuser les nouvelles connaissances sur les processus atmosphériques et les émissions atmosphériques provenant de diverses sources
- Continuer d'informer le SGQA en participant à une évaluation troposphérique. scientifique des impacts environnementaux des émissions de dioxyde d'azote (NO_2) et de dioxyde de soufre (SO_2) au Canada en vue de faciliter l'élaboration des normes nationales de qualité de l'air ambiant (NNQAA) pour le NO₂ et le SO₂
- Poursuivre l'élaboration et la modification des règlements sur les polluants atmosphériques pour les véhicules, les moteurs et les carburants (comme ceux utilisés dans les scies à chaîne, les tondeuses, les surfaceuses de glace et les chariots élévateurs), en harmonie avec les normes de l'Environmental Protection Agency des États-Unis
- Continuer d'utiliser l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)¹⁶ pour faire le suivi des substances toxiques et d'autres substances préoccupantes

Parmi les autres activités de planification se trouvent la poursuite de la mise en œuvre du Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux, en partenariat avec le gouvernement de l'Alberta et les intervenants locaux, pour surveiller et rapporter les données sur la qualité de l'air dans des zones particulières de la région (c'est-à-dire la zone du bassin atmosphérique). Pour en savoir plus, veuillez consulter le document « Composante liée à la qualité de l'air » sur ce site Web^{xiv}.

Normes nationales sur la qualité de l'air ambiant

Les normes nationales de qualité de l'air ambiant constituent un élément clé du nouveau système de gestion de la qualité de l'air (SGQA). Les normes guideront les améliorations de la qualité de l'air dans tout le pays pour mieux protéger la santé des Canadiens et l'environnement. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de façon concertée pour mettre en place des mesures qui atteignent les normes de qualité de l'air convenues pour les particules fines et l'ozone

¹⁵ Cette norme aidera à faire en sorte qu'une technologie vérifiée par un pays membre soit acceptée par les autres pays membres.

¹⁶ L'INRP est un outil important pour l'identification et la surveillance des sources de pollution atmosphérique ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour des indicateurs de la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Participation internationale sur les changements climatiques et la qualité de l'air

Le programme du Canada concernant les changements climatiques demande la collaboration avec

d'autres nations aussi engagées dans la lutte contre ces changements. Les engagements pris dans le cadre de la Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constituent le fondement des engagements du Canada.

Les activités prévues pour 2013-2014 comprennent ce qui suit :

- Participer aux négociations internationales en cours de la CCNUCC, notamment par la présentation des résultats de la 18^e Conférence des Parties (CdP) tenue au Qatar en 2012 et la préparation en vue de participer à la 19^e CdP des Nations Unies qui se tiendra en Pologne en 2013
- Participation à des initiatives internationales qui s'attaquent aux polluants climatiques de courte durée (PCCD), par l'entremise notamment du Conseil de l'Arctique, du protocole de Gutenberg faisant partie de la Conférence sur le transport à grande distance des polluants atmosphériques, de l'Organisation maritime internationale et la Coalition du climat et de l'air pur (CCAP) (voir l'encadré), et travailler de façon bilatérale avec les États-Unis, le Mexique et d'autres pays
- Environnement Canada continuera de faire office de responsable fédéral dans l'<u>Initiative mondiale sur le méthane</u>x, qui vise à réduire les émissions mondiales de méthane et à faire progresser la réduction, la récupération et l'utilisation du méthane en tant que source valable d'énergie propre
- Poursuivre la collaboration avec les États-Unis en vue de réduire la pollution atmosphérique transfrontalière, y compris les travaux visant la prolongation de l'Accord Canada—États-Unis sur la qualité de l'air de 1991 en vue de contrôler les particules fines (PM), un des principaux composants du smog. Des efforts sont actuellement déployés pour mettre à jour l'évaluation scientifique des PM transfrontalières menée par le Canada et les États-Unis en 2004, et le Canada continue également de s'acquitter de ses engagements à l'égard des annexes sur les pluies acides et l'ozone
- Planifier et apporter des modifications à l'Inventaire national du Canada et à la déclaration d'autres émissions de GES afin d'inclure les changements relatifs à la portée (ajout d'un nouveau trifluorure d'azote gazeux et de quelques catégories de sources dans tous les secteurs de l'inventaire), aux méthodes (y compris les nouvelles valeurs du potentiel de réchauffement de la planète) et au format de déclaration, conformément au mandat confié par le CCNUCC
- Continuer de s'acquitter de ses obligations de production de rapports à la CCNUCC, notamment les rapports annuels sur les niveaux d'émissions de GES, les rapports quadriennaux de communications nationales et une nouvelle obligation de rapporter une fois aux deux ans les progrès accomplis vers l'atteinte des buts relatifs aux changements climatiques. Le Canada continuera en outre de fournir des données à l'Organisation de coopération et de développement

Le Canada et la Coalition du climat et de l'air pur

En février 2012, le Canada est devenu un membre fondateur de la Coalition du climat et de l'air pur (CCAP) qui s'attaque aux polluants climatiques de courte durée (PCCD). Les partenaires de la CCAP s'intéressent à la lutte contre les changements climatiques, à la qualité de l'air et aux questions de santé en ciblant les PCCD, comme le carbone noir, le méthane et les hydrofluorocarbures (HFC), qui sont responsables d'environ 30 % du réchauffement mondial. Environnement Canada fait partie du comité directeur de la CCAP, a versé 3 millions de dollars dans le Fonds de fiducie de la CCAP, assurera le leadership de la Coalition et continuera de participer à un certain nombre d'initiatives de la CCAP qui ont trait aux moteurs diesel, aux HFC, à la récupération du méthane et du carbone noir dans les déchets, et à la réduction du carbone noir et du méthane provenant des exploitations pétrolières et gazières.

Rapports du Canada sur les changements climatiques

D'ici janvier 2014, Environnement Canada préparera et soumettra les sixièmes Communications nationales et le premier rapport bisannuel à la CCNUCC. Ces rapports obligatoires comprendront des renseignements sur les politiques, les programmes et les actions portant sur les changements climatiques que le Canada met en place conformément à la Convention, ainsi que les inventaires et les prévisions ayant trait aux GES.

économique et à la Commission de coopération environnementale afin de soutenir la recherche et l'analyse dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques

Les activités de ce programme contribuent aussi au « Thème I : Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air » de la Stratégie fédérale de développement durable :

Tableau de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2010-2013

	SFDD	SFDD	SFDD
	But	Indicateur de rendement	Objectif
a	But 1 : Changements climatiques – Réduire les niveaux d'émission de gaz à effet de serre en vue d'atténuer l'ampleur et les impacts inévitables des changements climatiques	Actions du gouvernement pour atteindre la cible de réduction	Objectif 1.1 : Atténuation des changements climatiques - Par rapport aux niveaux d'émissions de 2005, réduire de 17 % les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) au Canada d'ici 2020
a	But 2 : Pollution atmosphérique – Minimiser les menaces à la qualité de l'air afin que les Canadiens puissent respirer de l'air pur qui appuiera également des écosystèmes sains.	Indicateurs d'émissions atmosphériques d'oxydes de soufre, d'oxyde d'azote, de composés organiques volatils, de matières particulaires, de monoxyde de carbone et d'ammoniaque Tendances de la qualité de l'air liées aux résultats pour la santé 17	Objectif 2.1 : Polluants atmosphériques - Réduire les polluants atmosphériques afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'air au pays et atteindre les cibles fixées pour les émissions, qui sont en voie d'élaboration de concert avec les provinces et les intervenants

Remarque: En 2013-2014, le gouvernement terminera le deuxième cycle de trois ans de la SFDD (2013-2016), qui servira de fondement aux rapports de rendement commençant avec le rapport de rendement de fin d'année de 2013-2014.

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution et 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi - Faune

Description du programme

Programme 3.3 (Pollution) : Ce programme contribue à réduire au minimum les dommages causés à l'environnement naturel et à la biodiversité ainsi que les menaces qui les guettent, par la promotion et

Avantages pour les Canadiens

La faune et l'environnement naturel sont protégés grâce aux efforts déployés par Environnement Canada pour promouvoir la conformité et appliquer les lois fédérales.

l'application des lois administrées par Environnement Canada, appuyées par des analyses et des conseils scientifiques fondés sur des données probantes. Les activités du programme sont axées sur la pollution, notamment les substances toxiques, leur rejet dans l'air, l'eau et le sol, de même que l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui présentent un risque pour l'environnement et/ou la santé humaine. Le programme maintient un contingent d'agents de promotion de la conformité et de l'autorité. Les agents de promotion de la conformité procurent des renseignements aux parties réglementées concernant les exigences prévues par la loi, les bienfaits pour l'environnement de la conformité et les peines éventuelles qu'entraîne la non-conformité. Les activités des agents de l'autorité comprennent la collecte de renseignements, la tenue d'inspections pour vérifier la conformité aux lois et

¹⁷ Cet indicateur est produit par Santé Canada.

aux règlements, et la poursuite d'enquêtes pour prendre les mesures d'application de la loi pertinentes contre les contrevenants. Le programme effectue également une analyse de la conformité afin de fournir une rétroaction continue sur la planification et les résultats du programme.

Programme 1.4 (Faune): Ce programme vise à conserver et à protéger le milieu naturel grâce à la promotion de la conformité et à l'application des lois suivantes relatives à la faune qui sont administrées par Environnement Canada, avec l'appui d'analyses et de conseils scientifiques fondés sur des données probantes: la Loi sur les espèces en péril, la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce interprovincial et international, et la Loi sur les espèces sauvages du Canada. Les mesures prises pour promouvoir la conformité comprennent la communication et la publication de renseignements, l'éducation et la consultation auprès de parties touchées par ces actes législatifs. Le programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les actions sont axées sur la vérification de la conformité aux lois, aux règlements et aux permis ayant trait à la faune, et ce, par le biais de quelques activités – notamment le rassemblement de renseignements, la réalisation d'inspections et la poursuite d'enquêtes en vue de prendre les mesures de coercition appropriées contre les présumés contrevenants. Ces actions permettent de s'assurer que les dommages à la biodiversité et les menaces envers elle sont réduites, au profit des Canadiens et de la communauté internationale.

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	
Conformité aux lois et aux règlements sur la pollution administrés par Environnement Canada	Conformité aux exigences réglementaires des règlements sélectionnés Règlement rapporté pour cet indicateur : Règlement sur le nettoyage à sec (projet pilote initial; autres règlements à ajouter) ¹⁸	Règlement sur le nettoyage à sec : Hausse de 10 % de la conformité en 2015-2016 comparativement à la valeur de référence de 2012-2013	

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Dépenses budgétaires totales (budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	43,9	44,1	42,4	42,3
Moins les recettes disponibles	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Dépenses nettes	43,8	44,0	42,3	42,2

^{*} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)**

2013-2014		
392	377	377

^{**} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'ETP comprend les étudiants.

¹⁸ Une méthodologie valide sur le plan statistique pour la mesure des degrés de conformité fait l'objet d'un essai pilote à partir du *Règlement sur le nettoyage à sec*. Le choix des règlements soumis à l'essai pilote est fondé sur plusieurs critères ayant trait à la faisabilité du calcul de degrés valides de conformité. À la fin de l'essai pilote, on envisagera l'ajout d'autres règlements à cet indicateur.

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune			
Résultats attendus	Objectifs		
Conformité aux lois et aux	Pourcentage de la communauté	90 % en 2012–2013 ¹⁹	
règlements sur la faune	réglementée inspectée qui est		
administrés par Environnement	conforme aux exigences		
Canada	réglementaires de la <i>Loi de 1994</i>		
	sur la convention concernant les		
	oiseaux migrateurs		

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Dépenses budgétaires totales (budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Dépenses brutes	16,7	16,9	16,5	16,2
Moins les recettes disponibles	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Dépenses nettes	16,6	16,8	16,4	16,2

^{*} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Ressources humaines (Équivalents temps plein - ETP)**

2013-2014	2014-2015	2015-2016
139	136	135

^{**} Le total peut différer à l'intérieur des tableaux et entre eux en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'ETP comprend les étudiants.



Faits saillants de la planification

Promouvoir la conformité et applique les règlements dans le domaine de la pollution et de la faune

S'appuyant sur les succès des activités d'application de la loi d'Environnement Canada en 2012 qui ont résulté en de nombreuses mesures d'application de la loi contre ceux et celles qui ont contrevenu aux lois et aux règlements canadiens sur l'environnement et la faune, parmi les activités prévues du Ministère en 2013-2014 en termes de conformité et d'application des règlements dans le domaine de la pollution et de la faune, on compte les suivantes :

- Continuer l'exécution de son mandat principal, soit promouvoir la conformité et appliquer les lois et règlements, y compris la promotion des exigences environnementales, les inspections et les enquêtes, notamment un suivi pour assurer la conformité après la conclusion des enquêtes, ainsi que des enquêtes suite à des événements, tel un incident environnemental pouvant polluer ou causer des dommages à la faune.
- Continuer de réaliser des activités de conformité, en mettant davantage l'accent sur la communication efficace avec les petites et moyennes entreprises et les Premières nations, en reconnaissant que ces personnes réglementées n'ont pas la même capacité que les entreprises plus grandes en termes de compréhension des règlements environnementaux qui les touchent et de conformité à ceux-ci.
- En collaboration avec des experts et des partenaires au Canada et à l'étranger, désigner des enjeux et des aires prioritaires exigeant l'attention, en fonction des données recueillies par l'entremise des inspections, des enquêtes et du renseignement.

¹⁹ L'objectif sera révisé une fois que la valeur de référence sera indiquée dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013.

- Continuer de faire état des résultats des activités de promotion de la conformité et d'application de la loi conformément aux différentes lois. Par exemple, dans le domaine de la loi, on parle de la *Loi*
 - sur les espèces en péril (LEP) et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Dans le cas de la pollution, on parle, par exemple, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 et de la Loi sur les pêches.
- Prendre part, pour la première fois, à l'Opération NANOOK, qui fait partie d'une stratégie à long terme visant à améliorer l'application des lois environnementales dans le Nord (voir l'encadré).
- Établir les bases pour le déploiement d'un nouveau système d'information en matière d'application de la loi, et la centralisation des données, afin de faciliter la promotion de la conformité et l'application de la loi.

Opération NANOOK

Cette initiative de collaboration assure une présence visible du Canada dans l'Arctique, et illustre sa capacité à intervenir en cas de situations d'urgence dans la région. Pour la première fois, l'application des lois environnementales fera partie de l'Opération NANOOK, qui a lieu tous les étés depuis 2007, surtout dans les régions est de l'Arctique et du haut Arctique.

Parmi les autres partenaires, on compte la Marine royale canadienne, les Forces armées canadiennes, l'Aviation royale canadienne et les Forces spéciales, ainsi que d'autres ministères fédéraux et des partenaires provinciaux, territoriaux, régionaux et internationaux.

- Mettre en œuvre la première étape de la Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales afin de créer un modèle d'évaluation des nouvelles pénalités en cas de dommages environnementaux, et des avantages financiers découlant d'une infraction à la loi environnementale (reliés à la pollution et à la faune).
- Mettre en œuvre des sanctions administratives pécuniaires prévues en vertu de la *Loi sur le contrôle* d'application de lois environnementales.
- Prendre part à un projet pluriannuel pour accroître la conformité des petites et moyennes entreprises ciblées; le taux de conformité de référence établi en 2012-2013 permettra de déterminer des activités de promotion de la conformité et d'application de la loi grâce à des stratégies particulières visant des problèmes et tendances connus en matière de conformité.
- Créer une présence Web axée sur la clientèle, afin d'appuyer la conformité, et de fournir de l'information sur les exigences environnementales (règlements et autres mécanismes de gestion du risque) dans un format clair, uniforme et pouvant être interrogé facilement.

Services internes		3
Soutien à la gouvernance et à la gestion	Services de gestion des ressources	Services de gestion des biens

Ressources financières (en millions de dollars)*

	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses planifiées 2013-2014	Dépenses planifiées 2014-2015	Dépenses planifiées 2015-2016
Dépenses brutes	199,5	190,1	178,6	173,9
Moins : revenus disponibles	(0,7)	(0,7)	(0,7)	(0,7)
Dépenses nettes	198,8	189,4	177,9	173,3

^{*} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes.

Ressources humaines (équivalent temps plein - ETP)**

` ·		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
1 537	1 522	1 500

^{**} Les totaux peuvent différer à l'intérieur des tableaux et d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des sommes. Les EPT comprennent les étudiants.

Faits saillants de la planification

Dès 2013-2014, Environnement Canada (et tous les ministères fédéraux) continueront de participer au plan du gouvernement du Canada concernant le retour à l'équilibre budgétaire. Lorsque c'est possible, le Ministère continuera d'étudier et d'adopter de nouvelles technologies, et transformera des processus opérationnels et d'autres approches afin de simplifier les opérations. Tout au long de la période de planification, le Ministère gérera la transition d'un certain nombre de services à Services partagés Canada, tout en maintenant le soutien et la prestation de services à ses clients internes et externes.

Les directions générales des services internes offrent plusieurs services opérationnels et de gestion de base, dont les ressources humaines, les communications, la gestion financière et de l'information, la vérification et l'évaluation, ainsi que les services juridiques, le tout dans le contexte des politiques requises. Ces services continueront d'être adaptés pour qu'ils reflètent les rajustements budgétaires et des programmes. Le personnel des services internes des bureaux régionaux du Ministère, en collaboration avec les ressources de l'administration centrale, continuera de jouer un rôle essentiel pour permettre la création et le maintien de partenariats avec les gouvernements provinciaux, les intervenants communautaires, les collectivités autochtones et les établissements d'enseignement supérieur.

L'approche de gestion opérationnelle d'Environnement Canada jette les fondements qui lui permettent de s'aligner avec les structures de responsabilité établies et de s'y conformer, tout en tentant de réduire le fardeau administratif et les exigences en matière de rapport au sein du Ministère. En outre, le Ministère tente de maintenir la transparence à l'égard de la population canadienne, grâce à la production de rapports et à la divulgation proactives.

Voici un aperçu des mesures que prendra Environnement Canada en 2013-2014 afin de respecter la priorité qu'est la gestion adaptée pour le Ministère :

1. Créer et mettre en œuvre une approche stratégique quant à la gestion des ressources humaines, compte tenu des conditions en vigueur pendant cette période de restrictions budgétaires.

En 2013-2014, la Direction générale des ressources humaines d'Environnement Canada continuera d'appuyer le mandat et les besoins du Ministère en matière de gestion des ressources humaines, et de s'adapter aux niveaux de ressourcement évolutifs; elle tiendra des discussions stratégiques avec les clients, afin de déterminer leurs priorités et d'aider à réaffecter les ressources de la DG à l'appui de ces priorités. La Direction générale continuera de mettre en œuvre son modèle national de prestation de services. Grâce à ce modèle, les chefs ont accès à un profil intégré et complet des exigences en matière de gestion des ressources humaines à l'aide de différents outils et forums. Ce modèle les aide à assurer, à l'échelle du Ministère, la prestation uniforme de services qui vont de pair avec les politiques et ententes en lien avec la gestion des ressources humaines.

2. Améliorer la communication, à l'interne et à l'externe, des priorités, des programmes et des politiques du Ministère.

La Direction générale des communications continuera de mettre l'accent sur la nécessité d'aligner les ressources disponibles en vue d'appuyer stratégiquement les priorités ministérielles. En outre, elle mettra l'accent sur l'utilisation plus efficace des outils disponibles, y compris une plus grande présence en ligne du Ministère afin de mieux partager les données sur les services ministériels et les résultats obtenus avec la population canadienne.

3. Axer les fonctions de gestion financière sur les services obligatoires/de base, et les fournir de la manière la plus efficace et efficiente possible.

La Direction générale des finances favorisera une intendance financière et une gestion des ressources saines en élaborant une approche intégrée et harmonisée à l'égard de la planification financière du Ministère. Elle améliorera aussi ses rapports et outils opérationnels et financiers, continuera de mettre en œuvre une approche axée sur les risques à l'égard des paiements de transfert et l'affectation budgétaire, et respectera les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Cadre pour la prestation de services de conseils en gestion financière et de comptabilité, en 2013-2014, les travaux mettront l'accent sur la normalisation, la simplification et l'intégration des processus opérationnels, afin d'appuyer la transition vers un nouveau système de gestion financière au sein du Ministère. Élément clé du Cadre, ce système permettra au Ministère d'atteindre, à l'avenir, un degré d'efficacité opérationnelle supérieur. Pendant la période de transition, la Direction générale maintiendra la stabilité du système actuel, tout en respectant les exigences législatives du nouveau système, et réaffectera des ressources, s'il y a lieu, afin de mettre en œuvre un nouveau système de planification des ressources organisationnelles qui va de pair avec les systèmes pangouvernementaux.

4. Continuer de mettre en œuvre le Plan de sécurité ministérielle d'Environnement Canada (y compris le Plan de continuité opérationnelle).

Environnement Canada continuera de mettre en œuvre son Plan de sécurité ministérielle afin de mieux protéger le personnel, les actifs et l'information, tout en veillant à satisfaire les besoins opérationnels et à maintenir les services essentiels, surtout en situation d'urgence. Parmi les priorités en matière de sécurité en 2013-2014, on compte la mise en œuvre permanente du Programme d'évaluation des risques et des menaces dont l'objectif est de créer des mesures de sécurité fondées sur le risque dans toutes les installations du Ministère au Canada, le fait de poursuivre l'élaboration et l'application de l'ensemble des politiques du Programme de sécurité ministérielle, et le maintien de la capacité de prévention, de détection en temps réel et d'intervention lors de cyberattaques.

5. Restructurer les activités de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) afin d'appuyer le modèle de Services partagés Canada et les exigences ministérielles continues.

En 2012-2013, le Ministère a conclu un arrangement commercial et un protocole opérationnel connexe avec Services partagés Canada (SPC). Ensemble, ces deux éléments définissent les responsabilités, les attentes et les engagements concernant la prestation de services d'infrastructure communs pour les télécommunications, le centre de données et les courriels. Le protocole comporte des mesures pour assurer la continuité des services uniques et essentiels que SPC doit fournir au Ministère afin qu'il puisse exécuter son mandat, y compris le superordinateur. En 2013-2014, SPC et Environnement Canada officialiseront les attentes relatives au service d'une manière permettant de s'assurer que les besoins du Ministère en matière de GI/TI continueront d'être comblés. Les deux organisations collaboreront pour créer un modèle de gouvernance solide permettant la prise de décisions au fur et à mesure des besoins.

6. Appuyer la surveillance de la gestion.

Environnement Canada maintiendra des fonctions de vérification et d'évaluation internes indépendantes et solides qui offrent un soutien à valeur ajoutée au sous-ministre et à la haute direction dans les domaines de la gouvernance, de la gestion du risque, des contrôles et du rendement. De plus, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation (DGVE) étudie un certain nombre de pratiques, de priorités et d'initiatives professionnelles, afin de mieux servir le Ministère. Cela comprend la réalisation d'une inspection des pratiques de vérification à l'interne et une évaluation neutre de la fonction d'évaluation, en plus d'améliorer davantage le processus de gestion de la planification et des connaissances de la DGVE.

Analyse comparative entre les sexes

À titre de participant au Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes à l'échelle du gouvernement le Ministère demeure pleinement engagé quant à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à l'élaboration de ses politiques et programmes publics.

Écologisation des opérations gouvernementales

Environnement Canada participe à la Stratégie fédérale du développement durable (SFDD) et contribue à atteindre ses cibles d'Écologisation des opérations gouvernementales par l'entremise de l'activité de programme des services internes. Le Ministère contribue aux domaines ciblés suivants du Thème IV de la SFDD :

- bâtiments écologiques;
- approvisionnement écologique;
- déchets électroniques, impression gérée, consommation de papier et réunions vertes;
- émissions de gaz à effet de serre.

Pour obtenir davantage de détails, veuillez consulter ce site Webxvi.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Principales données financières et états financiers prospectifs

Les principales données financières présentées ici offrent un aperçu des états financiers prospectifs d'Environnement Canada. Veuillez visiter le site Web d'<u>Environnement Canada</u>^{xvii} pour obtenir des renseignements plus détaillés.

État de la situation financière prospectif

Pour l'année (qui a pris fin le 31 mars)

(en milliers de dollars)

	Résultats estimés 2013	Résultats prévus 2014	Changements en \$
Total du passif net	386 507	333 052	-53 455
Total des actifs financiers nets	131 932	133 543	1 611
Dette nette du Ministère	254 575	199 509	-55 066
Total des actifs non financiers	408 505	418 431	9 926
Position financière nette du Ministère	153 930	218 922	64 992

La baisse du passif et de la dette nette du Ministère est principalement attribuable à une réduction du passif de 49,9 millions de dollars en lien avec les avantages sociaux futurs des employés.

Résultats d'exploitation prospectifs et position financière nette du Ministère

Pour l'année (qui a pris fin le 31 mars)

(en milliers de dollars)

	Résultats estimés 2013	Résultats prévus 2014	Changements en \$
Total des dépenses	1 208 676	1 117 123	-91 553
Total des revenus	67 831	65 549	-2 282
Coût net d'exploitation avant le financement du gouvernement	1 140 845	1 051 574	-89 271
Position financière nette du Ministère	153 930	218 922	64 992

Le total des dépenses du Ministère devrait diminuer de 91,6 millions de dollars ou de 7,6 %, pour passer de 1 208,7 million de dollars en 2012-2013 à 1 117,1 million de dollars en 2013-2014. Cette baisse globale est en grande partie attribuable à la finalisation de l'engagement de trois ans du Canada en matière de financement accéléré dans le cadre de l'Accord de Copenhague, et une réduction des fonds prévus pour les fondations, comme Conservation de la Nature Canada (CNC) et Technologies du développement durable Canada (TDDC). En outre, des économies réalisées, comme elles ont été annoncées dans le budget de 2012, et une réduction des fonds reçus des crédits centraux du Conseil du Trésor concernant les rajustements et les transferts durant l'exercice expliquent la baisse des dépenses prévues d'un exercice à l'autre. Cela permet d'améliorer la position financière nette du Ministère.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux suivants sont fournis par voie électronique dans le cadre de la présentation du RPP de 2013-2014 du Ministère au Secrétariat du Conseil du Trésor. Veuillez visiter le site Web d'Environnement Canada xviii pour obtenir des renseignements plus détaillés.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Financement pluriannuel initial
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications et évaluations internes à venir au cours des trois prochains exercices financiers
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme

Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Chaque année, le ministère des Finances publie des estimations des coûts et des projections pour ces mesures dans le document <u>Dépenses fiscales et évaluations</u> xix. Les mesures fiscales exposées dans ce document ne relèvent que du ministre des Finances.

SECTION IV: AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le Rapport sur les plans et priorités d'Environnement Canada, veuillez communiquer avec :

Karen Turcotte
Directrice générale
Direction générale de la gestion ministérielle, Finances
Environnement Canada

Tél.: 819-953-5842 Téléc.: 819-953-3388

Courriel: Karen.Turcotte@ec.gc.ca

Notes en fin d'ouvrage

Lois et règlements: <u>www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=48D356C1-1</u>

Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta: www.ec.gc.ca/pollution/default.asp?lang=Fr&n=EACB8951-1

Site Web des ICDE: www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/Default.asp?lang=Fr&n=A073189E-1

Budget principal des dépenses de 2013-2014 : www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

^v Site Web d'Environnement Canada : <u>www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1</u>

vi Site Web de la Stratégie Fédérale de Développement Durable : www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1

Douze régions de conservation : www.ec.gc.ca/scorn-nscs/default.asp?lang=Fr&n=4D924B88-1

viii Stratégie fédérale du développement durable (SFDD) : www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1

ix Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) : www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr

^x L'inventaire des sites contaminés fédéraux sur ce site Web : <u>www.sitescontaminesfederaux.gc.ca/sites/inventory-inventaire-fra.aspx</u>

xi Rapport sur les plans et les priorités de 2013–2014 sur ce site Web: <u>www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1</u>

xii Règlement visant le secteur de l'électricité thermique au charbon : www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2012/2012-09-12/html/sordors167-fra.html

^{xiii} Émissions de GES provenant d'installations émettant au moins 50 kilotonnes de dioxyde de carbone par année : <u>www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=040E378D-1</u>

xiv Composante liée à la qualité de l'air sur ce site Web : www.ec.gc.ca/pollution/default.asp?lang=Fr&n=EACB8951-1

xv Initiative mondiale sur le méthane : www.globalmethane.org/

xvi Pour davantage de détails sur l'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez consulter ce site Web : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1

xvii Site Web d'Environnement Canada: www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1

xviii Site Web d'Environnement Canada: <u>www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1</u>

xix Dépenses fiscales et évaluations : www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada Informathèque 10, rue Wellington, 23^e étage Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur: 819-994-1412

ATS: 819-994-0736

Courriel: enviroinfo@ec.gc.ca

